

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

124^e année

26 septembre
1992
No 39

Québec 

LQIS ET RÈGLEMENTS SUR L'ÉDUCATION

Ce recueil comprend plus de 140 lois et règlements sur l'éducation. Il se présente sous la forme de feuilles mobiles à l'intérieur de deux cahiers-relieurs. On y retrouve, entre autres les lois sur:

- l'instruction publique;
- l'enseignement privé;
- les établissements d'enseignement universitaire;
- les prêts et bourses aux étudiants;
- le développement scientifique et technologie du Québec.

Le recueil de base est en vente au coût de 165\$

Vente et information

Les Publications du Québec
Service à la clientèle -
Abonnements
Case postale 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7

Téléphone: (514) 948-1222
(Sans frais) 1 800 465-9266
Télécopieur: (514) 278-3030

*L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Chacune est accompagnée de la facture correspondante, dont le montant varie selon le nombre de pages.

Lois et règlements sur l'éducation
(2 cahiers-relieurs)

165\$

Également en vente dans nos
librairies, chez nos concessionnaires,
et chez votre libraire habituel.



COMMANDE POSTALE

2-029-2

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Quant	Titre	Prix unitaire	Total
	Lois et règlements sur l'éducation	165\$	
	L'abonnement aux mises à jour*		
		TPS 7 %	
		Total	

Cartes de crédit acceptées



Numero _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste
à l'ordre de «Les Publications du Québec».

Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis.

Les prix indiqués sont établis
en dollars canadiens.



Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
26 septembre 1992
No 39

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
CODE DE PROCÉDURE CIVILE (*ARTICLE 139*)
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
NOMINATION(S)
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA
TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES DU GOUVERNEMENT
VENTE EN VERTU DE LA LOI SUR LA FAILLITE
VENTE PAR LICITATION
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,80 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,70 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,15 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone : (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 62 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 90 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 90 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'		Jacques Richard Éric Demers Chartier	4649
		Javier Martinez Calzada	4649
		Joseph François Denis Élie	4649
		Joseph, Robert, Martin Poisson	4649
		Léonel Blanchard	4649
		Lina Roy	4650
		Lionel Séguin	4650
		Marcel Berthelotte	4650
		Marcel Butucariu	4650
		Marie-Jeanne-Précile Pelletier	4650
		Marie Rollande Deborah Gamache	4650
		Nadine Simard	4650
		Raul Carhuachin Valladolid	4650
		Thanh Phong Nguyen	4650
		Yves Robidoux	4651
MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES (Délégation)	4645		
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'			
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4645		
M.R.C. DE MASKINONGÉ (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4645		
VILLE DE NORMANDIN (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4645		
AVIS DIVERS			
AGENCE DE CHARITÉ ÉLISABETH (L.P.S.)	4645		
FONDATION BOURGET (L.P.S.)	4645		
FONDS PROVIDENCE (L.P.S.)	4645		
INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES, MONTRÉAL (L.P.S.)	4646		
LE FONDS PARTAGE (L.P.S.)	4646		
OEUVRES PROVIDENCE (L.P.S.)	4646		
RÉSIDENCE ST-DOMINIQUE (L.P.S.)	4646		
SUCCESSION ANNA PERREAULT (Bénéfice d'inventaire)	4646		
SUCCESSION BIBIANE COUTURE (Bénéfice d'inventaire)	4646		
SUCCESSION HULDÈGE AUBUT (Bénéfice d'inventaire)	4647		
SUCCESSION MICHEL HUBERT (Bénéfice d'inventaire)	4647		
SUCCESSION RÉGINALD BOUCHER (Bénéfice d'inventaire)	4647		
SUCCESSION RICHARD VAILLANCOURT (Bénéfice d'inventaire)	4647		
SUCCESSION YVES PAQUET (Bénéfice d'inventaire)	4647		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (Rachat d'obligations)	4648		
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE			
DEMANDES			
André	4648		
Anna-Marie Murphy	4648		
Céline Guertin	4648		
Charline Groleau	4648		
Christian Lavigne	4648		
Daniel Sylvain	4648		
Diane Brisebois dite Chaloux	4649		
Élie Téléphore Lapierre	4649		
Hally George Thieringer	4649		
Hermine Messier	4649		
		CODE DE PROCÉDURE CIVILE (ARTICLE 139)	
		VÉRONICA VICAIRE c. NORMAND DUBÉ (Assignment)	4651
		COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES	
		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4652
		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4664
		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4665
		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4667
		COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES	
		LETTRES PATENTES	4673
		LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4676
		COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
		CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 21)	4677
		DISSOLUTION — DEMANDES DE	
		2427-3773 QUÉBEC INC.	4677
		2429-2534 QUÉBEC INC.	4677
		2434-2776 QUÉBEC INC.	4677
		2525-5852 QUÉBEC INC.	4678
		2534-0548 QUÉBEC INC.	4678
		2544-7483 QUÉBEC INC.	4678
		2733-2766 QUÉBEC INC.	4678
		2746-1219 QUÉBEC INC.	4678
		2746-6770 QUÉBEC INC.	4678
		2862-4880 QUÉBEC INC.	4678
		2868-7036 QUÉBEC INC.	4678
		2869-0360 QUÉBEC INC.	4678

ACCURATE LOCKSMITHS OF MONTRÉAL INC.	4685	OXI-FAB LTÉE	4684
ALIMENTATION R.V. INC.	4678	PLACEMENTS SURGELAC LTÉE	4684
AMÉNAGEMENT MONT COUSIN INC.	4679	PLUME ART INC.	4684
ARLENE MIGHTON INC.	4679	PRESTON 05187 INC.	4684
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST. JOSEPH DEI PALESI DE MONTRÉAL INC.	4679	RIFO QUÉBEC INC.	4684
ASSURANCE-VIE JEAN-GUY LEGAULT LTÉE	4679	RONER LTD.	4685
ATELIER D'USINAGE VM INC.	4679	SERRURIERS EXACTS DE MONTRÉAL INC.	4685
CABANA & FILS INC.	4679	SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MARLAN INC.	4685
CAFÉ BISTRO GLADIS INC.	4679	SOCIÉTÉ DE GESTION ONYX INC.	4685
C.A. FRIGON INC.	4679	STATION SERVICE MARTIN INC.	4685
C. BLAIS & FILS INC.	4679	SYSTÈMES ABA INC.	4685
CENTRE MARIAL MONTFORTAIN	4679	TRANS ISLAND HYDRAULIQUE LTÉE	4685
CENTRE MUSICAL CHEZ DUKE INC.	4680	TREMBEC INC.	4685
CIMENT DE SENNEVILLE INC.	4680	USINAGE ST-FRANÇOIS XAVIER INC.	4685
CLAUDE FETTU INC.	4680	VISION OPTIQUE CLAUDE VINCENT INC.	4685
CLAUDE MOTO SPORT INC.	4680		
CLUB SEIGNIORY, INC.	4680		
CONSULTANTS IMMOBILIERS DAMETTO CIE LTÉE	4680	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES	
CORPORATION DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC.	4680	— LOI SUR LES	
DESIGNS J.H. LTÉE	4680	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	
DISTRIBUTION M. FALARDEAU INC.	4680	(NOUVEAU PERMIS)	4686
ÉDIFICE HAJALY INC.	4680	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	
ENTREPRISES ROGAND INC.	4681	(PERMIS INITIAL)	4686
ENTREPRISES SYLVICOLES DE LA MAURICIE INC.	4681	CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE	4687
ÉQUIPE HUSKY	4681	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
FRANCE POULIOT INC.	4681	FINANCES	
GARAGE BRUNO INC.	4681	ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES SUR LES	
GARDERIE BANDE À OVIDE INC.	4681	CRÉDITS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE	
GEORGES GOGGIN INC.	4681	1991-1992	4690
GESTION FIL-BER INC.	4681	INDUSTRIE, COMMERCE	
GESTION MARCEL MARCOTTE INC.	4681	ET TECHNOLOGIE	
GESTION MARCEL ST-CYR LTÉE	4682	HEURES D'AFFAIRES	
GESTION OK BUN TANN INC.	4682	MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE	
GIRARD PUBLICITÉ INC.	4682	(Autorisation)	4694
GRANBY FINANCE INC.	4682	PAROISSE DE BAIE-SAINT-PAUL (Autorisation)	4694
IMMEUBLES F.B. INC.	4682	VILLE DE BROMONT (Autorisation)	4694
INDUSTRIES BERCO INC.	4682	MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ	
JACQUES PÉLADEAU INC.	4682	DU REVENU	
KIOSQUE L.A.J. INC.	4682	OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES	
LELIÈVRE T.V. LRM INC.	4682	CHASSEURS ET PIÈGEURS CRIS (Nomination)	4694
LES AILES FANTASTIQUES LTÉE	4682	NOMINATION(S)	
LES ALIMENTS GIOVANNI INC.	4682	INSPECTEUR JEAN BRISEBOIS (GRC)	
LES COFFRAGES NORCANIL INC.	4683	(Aide de camp honoraire)	4694
LES CONSTRUCTIONS BELLEROSE LTÉE	4683	LIEUTENANT-COLONEL YVES MARTIN, CD	
LES ENTREPRISES JACQUES PÉLADEAU INC.	4683	(Aide de camp honoraire)	4694
LES ENTREPRISES MARIO LTÉE	4683	LIEUTENANT-COLONEL (H) JACQUES	
LES FRUIT MONTAGNE BLEUE INC.	4683	DUCHESNEAU, FSSTJ, ADM. A, B SC, MAP	
LES IMMEUBLES C.V.L. INC.	4683	(Aide de camp honoraire)	4694
LES IMMEUBLES SEBO INC.	4683	MAJOR ANTOINE CAROCCHIA, CD	
LES PLACEMENTS G.G.B. INC.	4683	(Aide de camp honoraire)	4694
LES PLACEMENTS MARQUIS-TRENFIELD INC.	4683		
LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC.	4683		
MARCEL HUNEAULT CONSULTANT	4684		
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION			
MASCOUCHE INC.	4684		
MENUISERIE PRO-TECH LTÉE	4684		
MIKATI INTERNATIONALE INC.	4684		
MOUVEMENT D'AIDE À DOMICILE DE LA MONTÉRÉGIE INC.	4684		

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
— AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN RÉFRIGÉRATION DU QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL 4694
4695

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
— LOI SUR LA**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE SAINTE-GENEVIÈVE (L.P.) 4695
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
D'AGUANISH (L.P.) 4695

**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES
DU GOUVERNEMENT**

TAUX D'INTÉRÊT SUR CRÉANCES DE LA
COURONNE (Période du 1er octobre 1992
au 31 décembre 1992) 4695

**VENTE EN VERTU DE LA LOI
SUR LA FAILLITE**

AUBERGE DES TERRASSES INC.
c. ARTHUR ANDERSEN INC. 4695

VENTE PAR LICITATION

LÉTOURNEAU c. LÉTOURNEAU 4696

VENTES PAR SHÉRIF

HULL

CRÉDIT-BAIL FINDEQ INC. c. NAULT ET AL. 4696
VILLE DE THURSO c. VARIN 4697

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE
DE COMMERCE c. 2543-2493 QUÉBEC INC.
ET AL. 4698
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA PAIX
c. POITRAS ET AL. 4698

LABELLE

CANTON DE LA MINERVE c. CAOUKIS 4699

LONGUEUIL

LES FENÊTRES VIMAT RIVE-SUD INC. c. LES
GESTIONS WILLIAM ST-SURIN LTÉE ET AL. 4699

MONTRÉAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ATOMIC
SLIPPER CO. LTD. ET AL. 4699
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME
DES VICTOIRES c. CALANDRINO 4700
CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE
DE MONTRÉAL-NORD c. PISANO 4701
COMPAGNIE TRUST ROYAL
c. LES IMMEUBLES FLIPPER INC. ET AL. 4702
FIRST CITY TRUST COMPANY
c. 2618-3806 QUÉBEC INC. ET AL. 4702
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
c. DESORMEAUX 4703

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE LA GUADELOUPE
c. TREMBLAY ET AL. 4703
CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉMILE c. TRUDEL 4704
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. BOI RON INC. 4704
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. BOI RON INC. 4705
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. COLOT ET AL. 4705

ROUYN-NORANDA

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. 2863-1943 QUÉBEC INC. 4705
LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE.
c. MC CLEMENS ET AL. 4706

TERREBONNE

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS DE
MONTRÉAL c. LAHAIE 4706
MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID c. LACHAINE 4707
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
c. GAUTHIER ET AL. 4707

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

VILLE D'IBERVILLE 4708

ACCURATE LOCKSMITHS OF MONTRÉAL INC.	4685	OXI-FAB LTÉE	4684
ALIMENTATION R.V. INC.	4678	PLACEMENTS SURGELAC LTÉE	4684
AMÉNAGEMENT MONT COUSIN INC.	4679	PLUME ART INC.	4684
ARLENE MIGHTON INC.	4679	PRESTON 05187 INC.	4684
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE ST. JOSEPH		RIFO QUÉBEC INC.	4684
DEI PALESI DE MONTRÉAL INC.	4679	RONER LTD.	4685
ASSURANCE-VIE JEAN-GUY LEGAULT LTÉE	4679	SERRURIERS EXACTS DE MONTRÉAL INC.	4685
ATELIER D'USINAGE VM INC.	4679	SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MARLAN INC	4685
CABANA & FILS INC.	4679	SOCIÉTÉ DE GESTION ONYX INC.	4685
CAFÉ BISTRO GLADIS INC.	4679	STATION SERVICE MARTIN INC.	4685
C.A. FRIGON INC.	4679	SYSTÈMES ABA INC.	4685
C. BLAIS & FILS INC.	4679	TRANS ISLAND HYDRAULIQUE LTÉE	4685
CENTRE MARIAL MONTFORTAIN	4679	TREMBEC INC.	4685
CENTRE MUSICAL CHEZ DUKE INC.	4680	USINAGE ST-FRANÇOIS XAVIER INC.	4685
CIMENT DE SENNEVILLE INC.	4680	VISION OPTIQUE CLAUDE VINCENT INC.	4685
CLAUDE FETTU INC.	4680		
CLAUDE MOTO SPORT INC.	4680	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES	
CLUB SEIGNIORY, INC.	4680	— LOI SUR LES	
CONSULTANTS IMMOBILIERS DAMETTO			
CIE LTÉE	4680	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	
CORPORATION DE L'ARÉNA DE		(NOUVEAU PERMIS)	4686
SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC.	4680		
DESIGNS J.H. LTÉE	4680	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	
DISTRIBUTION M. FALARDEAU INC.	4680	(PERMIS INITIAL)	4686
ÉDIFICE HAJALY INC.	4680		
ENTREPRISES ROGAND INC.	4681	CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE	4687
ENTREPRISES SYLVICOLES DE LA			
MAURICIE INC.	4681	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
ÉQUIPE HUSKY	4681	FINANCES	
FRANCE POULIOT INC.	4681		
GARAGE BRUNO INC.	4681	ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES SUR LES	
GARDERIE BANDE À OVIDE INC.	4681	CRÉDITS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE	
GEORGES GOGGIN INC.	4681	1991-1992	4690
GESTION FIL-BER INC.	4681		
GESTION MARCEL MARCOTTE INC.	4681	INDUSTRIE, COMMERCE	
GESTION MARCEL ST-CYR LTÉE	4681	ET TECHNOLOGIE	
GESTION OK BUN TANN INC.	4682		
GIRARD PUBLICITÉ INC.	4682	HEURES D'AFFAIRES	
GRANBY FINANCE INC.	4682		
IMMEUBLES F.B. INC.	4682	MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE	
INDUSTRIES BERCO INC.	4682	(Autorisation)	4694
JACQUES PÉLADEAU INC.	4682	PAROISSE DE BAIE-SAINT-PAUL (Autorisation)	4694
KIOSQUE L.A.J. INC.	4682	VILLE DE BROMONT (Autorisation)	4694
LELIÈVRE T.V. LRM INC.	4682		
LES AILES FANTASTIQUES LTÉE	4682	MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ	
LES ALIMENTS GIOVANNI INC.	4682	DU REVENU	
LES COFFRAGES NORCANIL INC.	4683		
LES CONSTRUCTIONS BELLEROSE LTÉE	4683	OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES	
LES ENTREPRISES JACQUES PÉLADEAU INC.	4683	CHASSEURS ET PIÈGEURS CRIS (Nomination)	4694
LES ENTREPRISES MARIO LTÉE	4683		
LES FRUIT MONTAGNE BLEUE INC.	4683		
LES IMMEUBLES C.V.L. INC.	4683	NOMINATION(S)	
LES IMMEUBLES SEBO INC.	4683		
LES PLACEMENTS G.G.B. INC.	4683	INSPECTEUR JEAN BRISEBOIS (GRC)	
LES PLACEMENTS MARQUIS-TRENFIELD INC.	4683	(Aide de camp honoraire)	4694
LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC.	4683	LIEUTENANT-COLONEL YVES MARTIN, CD	
MARCEL HUNEALT CONSULTANT	4684	(Aide de camp honoraire)	4694
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION		LIEUTENANT-COLONEL (H) JACQUES	
MASCOUCHE INC.	4684	DUCHESNEAU, FSSTJ, ADM. A, B SC, MAP	
MENUISERIE PRO-TECH LTÉE	4684	(Aide de camp honoraire)	4694
MIKATI INTERNATIONALE INC.	4684	MAJOR ANTOINE CAROCCHIA, CD	
MOUVEMENT D'AIDE À DOMICILE DE LA		(Aide de camp honoraire)	4694
MONTÉRÉGIE INC.	4684		

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
— AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN RÉFRIGÉRATION DU QUÉBEC 4694
VILLE DE MONTRÉAL 4695

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
— LOI SUR LA**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE SAINTE-GENEVIÈVE (L.P.) 4695
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
D'AGUANISH (L.P.) 4695

**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES
DU GOUVERNEMENT**

TAUX D'INTÉRÊT SUR CRÉANCES DE LA
COURONNE (Période du 1er octobre 1992
au 31 décembre 1992) 4695

**VENTE EN VERTU DE LA LOI
SUR LA FAILLITE**

AUBERGE DES TERRASSES INC.
c. ARTHUR ANDERSEN INC. 4695

VENTE PAR LICITATION

LÉTOURNEAU c. LÉTOURNEAU 4696

VENTES PAR SHÉRIF

HULL

CRÉDIT-BAIL FINDEQ INC. c. NAULT *ET AL.* 4696
VILLE DE THURSO c. VARIN 4697

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE
DE COMMERCE c. 2543-2493 QUÉBEC INC.
ET AL. 4698
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA PAIX
c. POITRAS *ET AL.* 4698

LABELLE

CANTON DE LA MINERVE c. CAOUKIS 4699

LONGUEUIL

LES FENÊTRES VIMAT RIVE-SUD INC. c. LES
GESTIONS WILLIAM ST-SURIN LTÉE *ET AL.* 4699

MONTRÉAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ATOMIC
SLIPPER CO. LTD. *ET AL.* 4699
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME
DES VICTOIRES c. CALANDRINO 4700
CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE
DE MONTRÉAL-NORD c. PISANO 4701
COMPAGNIE TRUST ROYAL
c. LES IMMEUBLES FLIPPER INC. *ET AL.* 4702
FIRST CITY TRUST COMPANY
c. 2618-3806 QUÉBEC INC. *ET AL.* 4702
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
c. DESORMEAUX 4703

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE LA GUADELOUPE
c. TREMBLAY *ET AL.* 4703
CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉMILE c. TRUDEL 4704
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. BOI RON INC. 4704
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. BOI RON INC. 4705
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT
c. COLOT *ET AL.* 4705

ROUYN-NORANDA

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. 2863-1943 QUÉBEC INC. 4705
LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE.
c. MC CLEMENS *ET AL.* 4706

TERREBONNE

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS DE
MONTRÉAL c. LAHAIE 4706
MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID c. LACHAINE 4707
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
c. GAUTHIER *ET AL.* 4707

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

VILLE D'IBERVILLE 4708

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ministère des Approvisionnements et Services

Je, Robert Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, étant la plus haute autorité au sein du ministère des Approvisionnements et Services, gouvernement du Québec, dont l'adresse est l'édifice Lomer-Gouin, 575, Saint-Amable, 5^e étage, Québec, QC, G1R 5N9, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Mariette Breton, adjointe, 575, Saint-Amable, 5^e étage, Québec, QC, G1R 5N9. Tél.: (418) 643-2993, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Québec, le 1^{er} septembre 1992

*Le ministre des
Approvisionnements
et Services,*
ROBERT DUTIL

4157

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Lac-Sainte-Marie

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 octobre 1992, pour permettre à la municipalité de Lac-Sainte-Marie d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Québec, le 2 septembre 1992

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

4156

Municipalité régionale de comté de Maskinongé

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1992, le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de Maskinongé pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 2 septembre 1992

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

4156

Ville de Normandin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre à la ville de Normandin d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 10 septembre 1992

4156

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Avis divers

AGENCE DE CHARITÉ ÉLISABETH

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «AGENCE DE CHARITÉ ÉLISABETH» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1230-3434

81922

FONDATION BOURGET

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «FONDATION BOURGET» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1299-7417

81919

FONDS PROVIDENCE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «FONDS PROVIDENCE» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et

amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1260-3296

81924

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES, MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES, MONTRÉAL» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1293-7314

81920

LE FONDS PARTAGE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «LE FONDS PARTAGE» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1274-8836

81921

OEUVRES PROVIDENCE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «OEUVRES PROVIDENCE» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1230-3343

81918

RÉSIDENCE ST-DOMINIQUE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 1992 06 22, d'accorder des lettres patentes supplémentaires à la corporation «RÉSIDENCE ST-DOMINIQUE» modifiant ses fins et pouvoirs, conformément à l'article 14 de l'«Acte pour refondre et amender les actes concernant LES SOEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL» (1884, chapitre LIII et amendements).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1645-9455

81923

Succession Anna Perreault

Avis est, par les présentes, donné que Denise Lamothe, ménagère, demeurant au 506, Louis-Hébert, Boucherville, et Claire Lamothe, professeur, demeurant au 248, De La Saudrays, Boucherville, étant exécutrices testamentaires et deux des légataires de leur mère Anna Perreault, en son vivant retraitée, domiciliée sur la rue Claude, Longueuil (Centre d'Accueil René-Lévesque), aux termes de son testament reçu devant Gilles Cadieux, notaire, le 27 octobre 1978, sous le numéro 9311 de ses minutes, ont accepté la succession de Anna Perreault, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Suzanne Legault, notaire au 550, De Mortagne, bureau 300, Boucherville, le 2 septembre 1992, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Longueuil sous le numéro 918918.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Suzanne Legault, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Boucherville, le 15 septembre 1992

82011

Le procureur,
SUZANNE LEGAULT, notaire

Succession Bibiane Couture

Prenez avis que monsieur Réginald Couture, en sa qualité de tuteur aux biens des enfants mineurs, Nadia Lavoie, Nicolas Lavoie et Pamela Lavoie, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu dame Bibiane Couture.

L'acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, qui a été reçu devant Julie Lebreux, notaire au 3, place Lasalle, Baie-Comeau, QC, G4Z 1J8, en date du 16 juin 1992, est dûment enregistré au bureau d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, depuis le 18 juin 1992, sous le numéro 168,494.

Le présent avis est nécessaire en vertu de l'article 676 du Code civil du Bas-Canada.

Bale-Comeau, le 11 septembre 1992

81987

Le procureur,
JULIEN LEBREUX, *notaire*

Succession Huldège Aubut

Avis est, par les présentes, donné que Maryse Ramsay, ès qualités de tutrice à ses enfants, Jimmy Aubut Ramsay et Joanie Aubut Ramsay, aux termes d'un jugement de tutelle rendu par la Cour supérieure du district d'Arthabaska, le 14 avril 1992, dossier numéro 415-14-000023-920, étant deux des héritiers de feu Huldège Aubut, en son vivant domicilié au 10E, rue Marchand, Victoriaville, lequel est décédé le 2 octobre 1990, en laissant un testament olographe qui fut homologué par ladite Cour le 24 février 1992 (dossier numéro 415-14-000009-929), a accepté la succession dudit Huldège Aubut, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Denis Dufour, notaire, le 4 septembre 1992, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'Arthabaska, le 9 septembre 1992, sous le numéro 315562.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Denis Dufour, notaire à Victoriaville (79, rue Saint-Jean-Baptiste) et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Victoriaville, le 10 septembre 1992

81911

Le procureur,
DENIS DUFOUR, *notaire*

Succession Michel Hubert

Avis est, par les présentes, donné que madame Julie Robitaille, publiciste, actuellement domiciliée au 8, Grand-Capsa, à Pont-Rouge, G0A 2X0, seule et unique héritière de son mari, feu Michel Hubert, en son vivant domicilié au même endroit que ci-dessus, décédé le vingt-trois (23) septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), sans laisser de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Stanley Paul Gauvreau, notaire exerçant au 5350, boulevard Henri-Bourassa, suite 201, ville de Charlesbourg, G1H 6Y8, le huit (8) mai mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, le 11 mai 1992, sous le numéro 446696.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le premier (1^{er}) septembre mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) devant Stanley Paul Gauvreau, notaire, sous le numéro huit mille sept cent quatre-vingt-un (8781) de ses minutes.

Après deux (2) mois du présent avis, l'héritière ci-dessus paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Charlesbourg, le 9 septembre 1992

81889

Le procureur,
STANLEY PAUL GAUVREAU, *notaire*

Succession Réginald Boucher

Avis est, par les présentes, donné que Pauline Boucher et Simone Lessard ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Réginald Boucher aux termes d'un acte reçu à Montréal devant Danielle A. Bertrand, notaire, le trente mars mil neuf cent quatre-vingt-douze (30-03-92) sous le numéro 1945 de ses minutes, dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal le premier avril mil neuf cent quatre-vingt-douze (01-04-92) sous le numéro 4487599.

Un inventaire et bilan des biens du défunt a été fait par la Compagnie Trust Royal et déposé suivant acte de dépôt reçu devant Danielle A. Bertrand, notaire au 410, Henri-Bourassa Est, local 204, Montréal, QC, H3L 1C4, tél.: (514) 382-6315, le neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-douze (09-09-92) sous le numéro 2059 de ses minutes.

Après deux mois du présent avis, Pauline Boucher et Simone Lessard paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Montréal, le 10 septembre 1992

81929

Le procureur,
DANIELLE A. BERTRAND, *notaire*

Succession Richard Vaillancourt

Veillez prendre avis que par acte passé devant Benoit Boulanger, notaire, le 28 août 1992, enregistré à Rouyn-Noranda le 8 août 1992 sous le numéro 90666, madame Guylaine Ouellette, en sa qualité de tutrice à son enfant mineur, Lee Vaillancourt, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Richard Vaillancourt.

Rouyn-Noranda, le 10 septembre 1992

81947

Le procureur,
BENOIT BOULANGER, *notaire*

Succession Yves Paquet

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Claude Poulin, polisseur, demeurant au 41, 8^e Rue, Saint-Martin, comté de Beauce, G0M 1B0, agissant en sa qualité de tuteur de Éric Paquet, dûment nommé à cette fonction en vertu d'une ordonnance de la Cour supérieure, du district de Beauce, rendue à ville Saint-Joseph le 7 janvier 1992, dossier numéro 350-14-000283-911 et spécialement autorisé aux fins des présentes en vertu de cette même ordonnance à accepter la succession testamentaire de feu monsieur Yves Paquet, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Esther Poirier, notaire au 305, 107^e Rue, ville Saint-Georges, comté de Beauce, en date du 21 août 1992, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, le 28 août 1992, sous le numéro 421,752.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Esther Poirier, notaire, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les créanciers seront payés à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Georges, le 31 août 1992

81951

Le procureur,
ESTHER POIRIER, notaire

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, rachètera le 1^{er} novembre 1992, un montant de 55 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1992 de son émission d'obligations originale de 804 500 \$ datée du 1^{er} novembre 1974.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort seront en dénominations de 5 000 \$.

V-026, V-065, V-066, V-076, V-078, V-079, V-086, V-087, V-095, V-097, V-098

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1992 et devront être présentées pour remboursement.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 septembre 1992

Ville Sainte-Agathe-des-Monts
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts
J8C 1M9

81891

La greffière,
MARCELLE PELLERIN, O.M.A.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

André

Prenez avis que André, domicilié au 814, avenue Bois-de-Boulogne, appartement 2, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Simon.

Laval, le 1^{er} septembre 1992

81829-38-2

Le procureur du requérant,
ELYSABETH BOUGIE, avocate

Anna-Marie Murphy

Prenez avis que Anna-Marie Murphy, domiciliée au 762, boulevard Perron, Maria, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Murphy.

Maria, le 7 septembre 1992

81887-39-2

La requérante,
ANNA-MARIE MURPHY

Céline Guertin

Prenez avis que Marie Irène Céline Guertin, domiciliée au 27 B, 9^e Rue, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Céline Fortier.

Rouyn-Noranda, le 31 août 1992

81836-38-2

La requérante,
CÉLINE GUERTIN

Charline Groleau

Prenez avis que Charline Groleau, domiciliée au 191, rue Principale Nord, Sacré-Coeur, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charline Dufour.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Baie-Comeau, le 9 septembre 1992

81932-39-2

Le procureur de la requérante,
CLAUDE MARTEL, avocat

Christian Lavigne

Prenez avis que Christian Lavigne, domicilié au 506, rue Langevin, appartement 6, Repentigny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christian Limoges.

Ce changement affectera aussi sa fille Chantal Lavigne.

Montréal, le 11 septembre 1992

81978-39-2

Le procureur du requérant,
MICHEL TÉTRAULT, notaire

Daniel Sylvain

Prenez avis que Daniel Sylvain, domicilié au 560, 112^e Avenue, Lafontaine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Pelletier.

Lafontaine, le 25 août 1992

81721-38-2

Le requérant,
DANIEL SYLVAIN

Diane Brisebois dite Chaloux

Prenez avis que Diane Brisebois dite Chaloux, domiciliée au 236, rue Evelyn, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Chaloux.

Lachute, le 26 août 1992

81728-38-2

Le procureur de la requérante,
LOUISE GIROUX, avocate

Élie Téléphore Lapierre

Prenez avis que Élie Téléphore Lapierre, domicilié au 620, Jolivet, appartement 3, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guy Lapierre.

Laval, le 1^{er} septembre 1992

81831-38-2

Le procureur du requérant,
CHRISTIANE LALONDE, avocate

Hally George Thieringer

Prenez avis que Hally George Thieringer, domicilié au 51, Clifton, Otterburn Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harry George Thieringer.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Otterburn Park, le 31 août 1992

81832-38-2

Le requérant,
HALLY GEORGE THIERINGER

Hermine Messier

Prenez avis que Hermine Messier, domiciliée au 1334, rue Notre-Dame, Donnacona, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marielle Messier.

Québec, le 1^{er} septembre 1992

81976

La requérante,
HERMINE MESSIER

Jacques Richard Éric Demers Chartier

Prenez avis que Jacques Richard Éric Demers Chartier, domicilié au 2865, Danube, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Richard Éric Chartier.

Québec, le 3 septembre 1992

81833-38-2

Les procureurs du requérant,
PICARD, MARINEAU & ASSELIN

Javier Martínez Calzada

Prenez avis que Javier Martínez Calzada, domicilié à Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter Martínez Calzada.

Greenfield Park, le 8 septembre 1992

81886-39-2

Le procureur du requérant,
MARCEL LAMARRE, avocat

Joseph François Denis Élie

Prenez avis que Joseph François Denis Élie, domicilié au 2675, des Trinitaires, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Denis Théry.

Montréal, le 2 septembre 1992

81830-38-2

Les procureurs du requérant,
GOULET, ST-PIERRE & THERRIEN

Joseph, Robert, Martin Poisson

Prenez avis que Joseph, Robert, Martin Poisson, domicilié et résidant au 4462, rue Papineau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph, Robert, Victor Poisson.

Montréal, le 8 septembre 1992

81934-39-2

Les procureurs du requérant,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE
& BAILLARGEON

Léonel Blanchard

Prenez avis que Léonel Blanchard, domicilié au 638, Alexandre-Migneault, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Blanchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Sherbrooke, le 9 septembre 1992

81917-39-2

Le requérant,
LÉONEL BLANCHARD

Lina Roy

Prenez avis que Lina Roy, domiciliée au 11, rue Beaudoin, Honfleur, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nina Roy.

Honfleur, le 31 août 1992

81742-38-2

La requérante,
NINA ROY

Lionel Séguin

Prenez avis que Lionel Séguin, domicilié au 416, rue Charles, Buckingham, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Séguin.

Le changement de prénom n'affectera que le requérant.

Buckingham, le 15 septembre 1992

82007-39-2

Le procureur du requérant,
PIERRE MUNN, notaire

Marcel Berthelotte

Prenez avis que Marcel Berthelotte, domicilié au 458, appartement 1, boulevard des Hautes Plaines, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Berthelot.

Hull, le 25 août 1992

81982-39-2

Le requérant,
MARCEL BERTHELOTTE

Marcel Butucariu

Prenez avis que Marcel Butucariu, domicilié au 35 B, avenue Sauriol, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Breton.

Ce changement affectera aussi l'épouse du requérant, Hélène Breton, ainsi que sa fille, Marcella Breton.

Laval, le 9 septembre 1992

81850-38-2

Le requérant,
MARCEL BUTUCARIU

Marie-Jeanne-Précile Pelletier

Prenez avis que Marie-Jeanne-Précile Pelletier, domiciliée au 5c, du Plateau, Pont-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Jeanne-Priscille Pelletier.

Ce changement n'affectera personne d'autre que la requérante.

Pont-Rouge, le 29 août 1992

81743-38-2

La requérante,
FRISCILLE PELLETIER

Marie Rollande Deborah Gamache

Prenez avis que Marie Rollande Deborah Gamache, domiciliée au 1563, rue Denoue, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rollande Debbie Gamache.

Trois-Rivières, le 31 août 1992

81834-38-2

Les procureurs de la requérante,
AYOTTE, MALLETTE & AL.

Nadine Simard

Prenez avis que Nadine Simard, domiciliée au 2656, Hogan, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nadine Petitclerc.

Montréal, le 1^{er} septembre 1992

81848-38-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

Raul Carhuachin Valladolid

Prenez avis que Raul Carhuachin Valladolid, domicilié au 5739, Jean-Talon Est, appartement 1, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Scott Valladolid.

Montréal, le 9 septembre 1992

81885-39-2

Le requérant,
RAUL CARHUACHIN VALLADOLID

Thanh Phong Nguyen

Prenez avis que Thanh Phong Nguyen, domicilié au 8191, rue Christophe-Colomb, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nato Nguyen.

Montréal, le 31 août 1992

81729-38-2

Le procureur du requérant,
THANH TUYEN NGUYEN, notaire

Yves Robidoux

Prenez avis que Yves Robidoux, domicilié au 2342, rue Knox, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yves Lalonde.

Montréal, le 8 septembre 1992

81881-39-2 *Les procureurs du requérant,*
FERLAND, OUELLET, PROULX & BÉLANGER

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure (Chambre de la Famille)
District de Bonaventure
No 105-12-001366-923

VÉRONICA VICAIRE, 56, Gaspé Highway, Restigouche, QC, G0C 2R0, partie demanderesse, contre NORMAND DUBÉ, ville Degelis, district de Kamouraska, QC, partie défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à monsieur Normand Dubé, de comparaître au greffe de cette cour situé au 87, rue Principale, New Carlisle, Québec, dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de monsieur Normand Dubé.

New Carlisle, le 8 septembre 1992

81985 *Le protonotaire adjoint*
à la Cour supérieure,
ANTONIN LEBRASSEUR

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-1518 2959-1518 QUÉBEC INC.	1992 08 17	Drummond
2959-1591 2959-1591 QUÉBEC INC.	1992 08 18	Saint-François
2959-3696 2959-3696 QUÉBEC INC.	1992 08 28	Saint-Hyacinthe
2960-8502 2960-8502 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Iberville
2960-8510 2960-8510 QUÉBEC INC.	1992 08 27	Iberville
2960-8924 2960-8924 QUÉBEC INC.	1992 08 28	Longueuil
2960-8981 2960-8981 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Laval
2960-9229 2960-9229 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9237 2960-9237 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Joliette
2960-9245 2960-9245 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9252 2960-9252 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9294 2960-9294 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Laval
2960-9385 2960-9385 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9393 2960-9393 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Beauharnois
2960-9401 2960-9401 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Saint-Hyacinthe
2960-9419 2960-9419 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9427 2960-9427 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-9435 2960-9435 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9443 2960-9443 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9450 2960-9450 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9468 2960-9468 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9476 2960-9476 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9484 2960-9484 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9492 2960-9492 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9617 2960-9617 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9625 2960-9625 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9641 2960-9641 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9674 2960-9674 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Terrebonne
2960-9682 2960-9682 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Rouyn-Noranda
2960-9690 2960-9690 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9724 2960-9724 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2960-9732 2960-9732 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Laval
2960-9740 2960-9740 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Joliette
2960-9799 2960-9799 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0003 2961-0003 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0011 2961-0011 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0086 2961-0086 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-0094 2961-0094 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0102 2961-0102 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Joliette
2961-0128 2961-0128 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0201 2961-0201 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0219 2961-0219 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0276 2961-0276 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0284 2961-0284 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0292 2961-0292 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0300 2961-0300 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Terrebonne
2961-0318 2961-0318 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Saint-François
2961-0326 2961-0326 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0334 2961-0334 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Saint-Hyacinthe
2961-0342 2961-0342 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0359 2961-0359 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0367 2961-0367 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Bedford
2961-0375 2961-0375 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Beauharnois
2961-0383 2961-0383 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0391 2961-0391 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Terrebonne
2961-0441 2961-0441 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Saint-François
2961-0490 2961-0490 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-0508 2961-0508 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Bonaventure
2961-0516 2961-0516 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Terrebonne
2961-0607 2961-0607 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0656 2961-0656 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0664 2961-0664 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Longueuil
2961-0706 2961-0706 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Laval
2961-0805 2961-0805 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0813 2961-0813 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Saint-François
2961-0821 2961-0821 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Alma
2961-0839 2961-0839 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Rouyn-Noranda
2961-0847 2961-0847 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Rouyn-Noranda
2961-0854 2961-0854 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0862 2961-0862 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0870 2961-0870 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Québec
2961-0888 2961-0888 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0896 2961-0896 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Terrebonne
2961-0904 2961-0904 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0912 2961-0912 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0920 2961-0920 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0938 2961-0938 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-0946 2961-0946 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Joliette
2961-0953 2961-0953 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Joliette
2961-0961 2961-0961 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Joliette
2961-0979 2961-0979 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Saint-Hyacinthe
2961-1001 2961-1001 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Bedford
2962-1646 2962-1646 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Charlevoix
2962-2016 2962-2016 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Alma
2962-2024 2962-2024 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Saint-François
2962-2032 2962-2032 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Saint-François
2962-2065 2962-2065 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Trois-Rivières
2962-2123 2962-2123 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Québec
2962-2172 2962-2172 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2962-2263 2962-2263 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Joliette
2962-2271 2962-2271 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Joliette
2962-2289 2962-2289 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Saint-Maurice
2962-2305 2962-2305 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Québec
2962-2347 2962-2347 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal
2962-2362 2962-2362 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Québec
2962-2446 2962-2446 QUÉBEC INC.	1992 09 04	Saint-Maurice
2962-2479 2962-2479 QUÉBEC INC.	1992 09 04	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-2511 2962-2511 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Québec
2962-2545 2962-2545 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Chicoutimi
2962-2552 2962-2552 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Québec
2962-2560 2962-2560 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Québec
2962-2610 2962-2610 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Saint-François
2962-2628 2962-2628 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Québec
2962-2636 2962-2636 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Joliette
2962-2644 2962-2644 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2962-2677 2962-2677 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Chicoutimi
2962-2727 2962-2727 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Kamouraska
2962-2776 2962-2776 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Chicoutimi
2962-3733 2962-3733 QUÉBEC INC.	1992 09 03	Rimouski
2962-3741 2962-3741 QUÉBEC INC.	1992 09 03	Mégantic
2962-3758 2962-3758 QUÉBEC INC.	1992 09 03	Saint-Hyacinthe
2962-3766 2962-3766 QUÉBEC INC.	1992 09 03	Baie-Comeau
2962-3949 2962-3949 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Terrebonne
2962-3956 2962-3956 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Trois-Rivières
2962-3964 2962-3964 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Beauce
2962-3972 2962-3972 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Saint-Hyacinthe
2962-3998 2962-3998 QUÉBEC INC.	1992 09 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-4293 2962-4293 QUÉBEC INC.	1992 09 04	Drummond
2960-8932 LES ALIMENTS PALERMO INC. PALERMO FOODS INC.	1992 08 28	Montréal
2961-0631 ARMOIRES AGLY INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2818 LES ARMOIRES MARCEL LESSARD INC.	1992 09 04	Beauce
2962-2438 LES ASSURANCES ANDRÉ CARON INC.	1992 08 31	Québec
2960-9203 ATELIER CLAUDE MARCIL & FILS INC.	1992 08 31	Joliette
2962-2107 ATELIER DE L'ENSEIGNE R.F. INC.	1992 09 01	Québec
2962-2685 ATELIER D'USINAGE MÉGATECH A.Q. INC.	1992 09 03	Québec
2961-0268 BANYAN CHAÎNES INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9591 BAR MISSISQUOI INC.	1992 08 31	Bedford
2962-2040 LES BOIS DUJA LTÉE DUJA WOODS LTD.	1992 09 01	Frontenac
2961-0599 BOUTIQUE BRAZZ INTERNATIONAL LTÉE	1992 09 02	Saint-Hyacinthe
2960-9658 BUREAU ÉNERGÉTIQUE R. MAILHOT INC.	1992 09 01	Montréal
2960-8999 CÂBLES & CONTRÔLES ALIZÉ INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0623 CATOPHARMA CANADA, INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0425 CEGESTION INC.	1992 09 01	Chicoutimi
2960-9765 CENTRE CANIN G.F. INTERNATIONAL INC.	1992 08 31	Longueuil
2962-3162 CHASSÉ SERVICE DE CHAUFFAGE INC.	1992 09 02	Richelieu
2962-2073 CLUB RÉNOVATION CONCEPT R.H. INC.	1992 09 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-9666 CLUB THERMOPOMPE 2000 INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0417 COMEXPRO MARKETING INTERNATIONAL INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2537 CONSTRUCTION J.M.C.R. INC.	1992 09 03	Québec
2962-2875 CONSTRUCTION NORPLEX INC.	1992 09 04	Québec
2960-9286 LES CONSTRUCTIONS GRAVINO & ASSOCIÉS INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0649 CONSULTANT JEAN-MARC BOUCHARD INC.	1992 09 01	Montréal
2962-3469 LES CONSULTANTS J. RENÉ CORNELIER INC. J. RENÉ CORNELIER CONSULTANTS INC.	1992 09 01	Saint-Hyacinthe
2962-2099 LA CÔTE D'AZUR, RESTAURANT, CAFÉ, BISTRO, BAR, INC.	1992 09 01	Québec
2962-2586 COULEUR TEXTILE L.P.R. INC.	1992 09 03	Québec
2961-0052 LA CRÉATIVITÉ D'ORAK INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2198 CYNCOM INC.	1992 09 02	Chicoutimi
2960-8940 DANIEL ÉTHIER TRANSPORT INC.	1992 08 28	Beauharnois
2962-2321 DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY INC.	1992 09 02	Charlevoix
2958-4463 DISTRIBUTIONS 3 DIAMANTS INC.	1992 08 05	Rimouski
2960-9609 DISTRIBUTIONS EURO-FAX INC.	1992 08 31	Laval
2962-3568 DIVERTISSEMENTS OIRIS INC.	1992 09 03	Bedford
2961-0532 D.I.C.I. DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE, CONSULTATION ET IMPLANTATION INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2503 LES ÉDITIONS SAPIENTIA INC.	1992 09 01	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-0060 ENTREPRISE ÉLECTRIQUE MICHEL PELLERIN INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0110 LES ENTREPRISES DESMARAIS ÉLECTRONIQUE (1992) INC.	1992 09 01	Joliette
2959-2342 LES ENTREPRISES JULIEN RAVENELLE INC.	1992 08 31	Saint-Hyacinthe
2960-9781 LES ENTREPRISES MONT-JOËL INC.	1992 08 31	Hull
2962-3477 LES ENTREPRISES SERGE JUTRAS INC.	1992 09 01	Drummond
2962-2842 ENTRETIEN PAYSAGER S. PROULX INC.	1992 09 02	Terrebonne
2962-3071 ENTRETIEN SERVITEK DM INC.	1992 08 28	Chicoutimi
2962-2594 EXPERTISE - FORMATION E.F. INC.	1992 09 03	Québec
2962-1638 FAUBOURG RENAISSANCE INC.	1992 09 01	Québec
2959-2326 FERME BERTCO INC.	1992 08 31	Richelieu
2961-0045 FERME B.F.G. DALPÉ INC.	1992 08 31	Joliette
2961-0037 FERME CR3C INC.	1992 08 31	Saint-Hyacinthe
2962-2529 FERME SYLVIO AUDET INC.	1992 09 02	Beauce
2961-0581 LES FILMS IMAGE INN INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0482 LES FORESTERIES J. DOYON INC.	1992 09 01	Roberval
2962-2131 FORMULE AUTO STYLE INC.	1992 09 01	Québec
2961-1019 GALERIE LA FACETTE INC.	1992 09 02	Terrebonne
2962-2180 GARAGE NORMAND MONTREUIL INC.	1992 09 02	Québec
2960-7876 GARAGE P.J. ÉTHIER INC.	1992 08 31	Témiscamingue

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-3113 GESTION ALBERT AIMARO INC.	1992 08 31	Joliette
2962-2115 GESTION CLÉMENT RUEL INC.	1992 09 01	Québec
2962-3121 GESTION DENIS BOULAY INC.	1992 08 31	Kamouraska
2962-2461 GESTION EUGÈNE CLEMENT INC.	1992 09 04	Québec
2961-0078 GESTION MARIO & CÉLINE INC.	1992 09 01	Saint-Maurice
2962-2412 GESTION ORENS GENDRON & FILS INC.	1992 09 03	Québec
2962-2487 GESTION YVE PATRY INC.	1992 09 04	Québec
2962-3089 GESTIONS GIL-BOU INC.	1992 08 31	Charlevoix
2961-0672 GESTIONS IRVANA INC.	1992 09 01	Drummond
2962-2578 GROUPE DESFORTS INC.	1992 09 03	Québec
2962-3923 LE GROUPE INVESTLAT INC.	1992 09 02	Trois-Rivières
2960-9260 GROUPE MÉGACO INC.	1992 09 01	Beauharnois
2962-3170 LES IMMEUBLES R. SANTERRE INC.	1992 09 02	Baie-Comeau
2962-1877 IMPRESSION CINQ SAISONS INC.	1992 08 28	Québec
2962-2420 IMPRIMERIE RAYMOND SIMARD INC.	1992 09 03	Québec
2960-9807 INVESTISSEMENTS CLOREAU INC.	1992 08 31	Montréal
2959-3654 J. BERTRAM INC.	1992 08 31	Québec
2960-9633 LANDRY RÉPARE-TOUT INC.	1992 09 01	Iberville
2962-2834 LYNX ENTREPRISES G.M. INC.	1992 09 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2960-9161 L.E.O.M. - LES ENTREPRISES O. MERCILLE (1992) INC.	1992 08 31	Longueuil
2962-2081 MAROTECH INC.	1992 09 01	Québec
2961-0573 MESSAGERIES CLAES INC.	1992 09 02	Iberville
2960-9278 MÉTAL C.N. INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2149 MODE NICOLE INC.	1992 09 01	Québec
2962-1786 MOFF'S HOT DOG INC.	1992 09 01	Québec
2962-1620 MORIN ET SAMSON COURTIER INC.	1992 08 31	Québec
2962-2057 NOVICOURT INC.	1992 09 01	Montréal
2960-9195 OTIS EXCURSIONS INC.	1992 08 31	Baie-Comeau
2962-3931 OXY-ARC INC.	1992 09 02	Chicoutimi
2961-0565 O.S.I. - OBJETS DE SYSTÈMES INFORMATIQUES INC. O.S.I. - INFORMATION SYSTEMS OBJECTS INC.	1992 09 01	Montréal
2961-0540 PATATES DANIEL BLAIN LTÉE	1992 09 01	Richelieu
2962-3212 PÊCHE À L'ÉPERLAN ET PISCICULTURE TREMBLAY, PELLETIER INC.	1992 09 03	Baie-Comeau
2961-0433 PLACEMENTS YVETTE INC.	1992 09 01	Joliette
2959-2334 PORC HÉDEN INC.	1992 08 31	Québec
2962-3204 LES PRODUITS D'ACIER FAMONT INC.	1992 09 03	Longueuil
2961-0557 PROMO 3D PLUS INC.	1992 09 01	Laval
2960-9773 PRO-GESTION M.D. INC.	1992 08 31	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-0615 RÉGIR CONSULTANTS INC.	1992 09 01	Longueuil
2961-0524 RÉSACTION INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0458 LA RESSOURCE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL INC.	1992 09 01	Montréal
2962-2669 RESTAURANT LE MOMENTO-CARTIER INC.	1992 09 03	Québec
2960-7892 RE/MAX WESTMOUNT J.C. INC.	1992 08 31	Montréal
2959-2318 LE ROYAUME DU BOIS CONCEPT INC.	1992 08 31	Chicoutimi
2961-0698 R.S. EXTERMINATION INC.	1992 09 02	Montréal
2962-2339 SALON DE QUILLES DE MATANE INC.	1992 09 02	Rimouski
2960-8965 SALON D'ESTHÉTIQUE DOUX REGARD INC.	1992 08 28	Longueuil
2962-2313 SANTÉ ET FORME STE-FOY INC.	1992 09 02	Québec
2961-0029 SÉCURITÉ LOGISTIQUE C.G. INC.	1992 08 31	Joliette
2961-1043 SERAFINO DELI BAR RESTAURANT INC.	1992 09 02	Montréal
2961-0474 SERVICE D'ENTRETIEN S.E.L.A.C. INC.	1992 09 01	Laval
2961-0466 SERVICES COMPTABLES B.G.M. INC.	1992 09 01	Laval
2960-9583 SERVICES FINANCIERS DEGUIRE INC.	1992 09 01	Longueuil
2960-9179 SERVICES PSYCHOLOGIQUES LYNDA POULIN INC.	1992 09 01	Terrebonne
2960-8957 SERVICES TECHNIQUES G. LALANDE INC.	1992 08 31	Montréal
2961-0680 SHAN ROXBORO ÉLECTRIQUE RÉPARATION INC.	1992 09 01	Montréal
2962-3188 SOCIÉTÉ DE GESTION EMMANUEL D'ALZON INC.	1992 09 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-2768 SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES HARVEY INC.	1992 09 02	Québec
2961-1035 SPEQ MULTIMÉDIA INC.	1992 09 02	Montréal
2960-9716 SPEQ R&D CHROMEX INC.	1992 08 31	Rouyn-Noranda
2960-9211 S.M.C. RÉNOVATION ET ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	1992 08 31	Montréal
2961-1027 TRANSFORMATION DE LA PERSONNE D.L.P. INC.	1992 09 02	Longueuil
2962-3063 TRANSPORT GA-LI-KEE INC.	1992 08 28	Québec
2962-2651 TRANSPORT LABER INC.	1992 09 03	Québec
2960-7884 VENTILATION RADAR INC.	1992 08 31	Terrebonne
2960-9757 VENTILATION RICHARD BOYER INC.	1992 08 31	Laval
2962-2370 VERDURE ROYALE INC.	1992 09 03	Québec
2960-9187 YANGZJIANG INDUSTRIE ET COMMERCE LTÉE YANGZJIANG INDUSTRY AND COMMERCE LTD.	1992 08 31	Montréal

4159

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1471-8811 AUTOMOBILE G.A. INC.	1976 11 30	1992 08 31	
1369-9939 DEBELUX (QUÉBEC) LTÉE	1974 10 10	1992 08 28	
1205-8780 LES ENTREPRISES MONTPETIT INC.	1971 02 04	1992 08 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1361-8640 JACQUES GILL INC.	1975 02 18	1992 08 31	
1366-5088 MARCHÉ MCGALE INC.	1975 08 08	1992 09 03	GESTIONS MCGALE INC.
1128-8941 MASTRO CONSTRUCTION INC.	1960 03 21	1992 08 27	
1218-6714 NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL EXCAVATION INC.	1970 07 03	1992 09 01	
1339-7534 LES PLACEMENTS GRAHOR INC.	1973 09 12	1992 08 28	
1505-5155 PORTES DE GARAGE DU NORD INC.	1976 11 02	1992 08 31	
1627-9093 P.O.S. INC.	1978 06 29	1992 09 01	
1271-1560 SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE SILVER LTÉE	1965 08 11	1992 09 01	GESTION SILVERLAND LTÉE SILVERLAND HOLDINGS LTD.
1470-9703 TRANSPORT SCOLAIRE R. PARÉ INC.	1976 10 20	1992 08 05	
4160			

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2959-2359 2959-2359 QUÉBEC INC.	2526-7501 QUÉBEC INC. 2424-4527 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Montréal
2962-3147 2962-3147 QUÉBEC INC.	2527-5231 QUÉBEC INC. 2527-5223 QUÉBEC INC.	1992 08 31	Montréal
2962-3154 2962-3154 QUÉBEC INC.	2526-7527 QUÉBEC INC. 2424-7868 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2962-3501 2962-3501 QUÉBEC INC.	2754-5656 QUÉBEC INC. 2844-2051 QUÉBEC INC. 2842-0792 QUÉBEC INC. 2754-1937 QUÉBEC INC. 2842-7524 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2962-3691 2962-3691 QUÉBEC INC.	2526-7519 QUÉBEC INC. 2424-6944 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Longueuil
2959-2292 ALIMENTATION DU-MAG INC.	ALIMENTATION C ET G LTÉE 2950-4966 QUÉBEC INC.	1992 08 28	Baie-Comeau
2962-1604 L'AVIATIC CLUB INC.	L'AVIATIC CLUB INC. LES ÉVÉNEMENTS PAVILLON INC.	1992 09 01	Québec
2962-2701 LES CENTRES DE PLEIN-AIR SERGE A. PIQUETTE INC.	SERGE A. PIQUETTE INC. LES DÉVELOPPEMENTS 2011 DU QUÉBEC INC.	1992 09 01	Iberville
2962-2164 CLAUDE CENTRE DE RÉPARATIONS INC.	CLAUDE CENTRE DE RÉPARATIONS INC. 2423-9204 QUÉBEC INC. C.M. ENTREPÔTS SPORTS INC.	1992 09 01	Abitibi
2962-2297 DÉCORATION ARNOLD INC.	2413-6392 QUÉBEC INC. DÉCORATION ARNOLD INC.	1992 09 01	Beauce
2962-2750 DÉSIL INC.	DÉSIL INC. LES INDUSTRIES AVICOLES DE BEDFORD LTÉE	1992 09 01	Trois-Rivières
2962-3485 DUNFAB INC.	DUNFAB INC. MAISONS EN KITS PRESMAT INC.	1992 09 01	Bedford
2959-2250 FERME RÉAL MILETTE INC.	FERME FRÉDÉRIC INC. FERME VAUDREUIL INC. CENTRE AVICOLE LAURIER (1974) INC. D. GRÉGOIRE LTÉE FERME SOULANGES LTÉE FERME RÉAL MILETTE INC.	1992 08 29	Beauharnois
2962-3493 GESTION NOVA IMMOBILIA INC.	GESTION NOVA IMMOBILIA INC. L'IMMEUBLE MÉDICAL DE CHICOUTIMI INC.	1992 09 01	Chicoutimi
2958-9132 LES INDUSTRIES M.R. INC.	LES INDUSTRIES M.R. INC. 2413-4264 QUÉBEC INC.	1992 07 31	Saint-Hyacinthe
2959-2284 LOCATION D'OUTILS SB INC.	LOCATION D'OUTILS SB INC. MOTO SPORTS DUMONT INC.	1992 09 01	Arthabaska
2962-3527 POULIN, PONTIAC, BUICK INC.	2843-3043 QUÉBEC INC. POULIN PONTIAC BUICK INC.	1992 10 01	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2959-2268 RADIO BEAUCE INC.	RADIO BEAUCE INC. CLIVAL INC.	1992 09 01	Beauce
2962-2354 SPORTS SANTÉ PLUS INC.	SPORTS SANTÉ PLUS INC. 2641-5034 QUÉBEC INC.	1992 09 01	Terrebonne

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4161

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2430-6359 2430-6359 QUÉBEC INC.	1987 03 05	1992 08 05	du district: Québec
2542-6677 2542-6677 QUÉBEC INC.	1988 01 06	1992 08 12	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS DISPO PLUS INC.
2623-9517 2623-9517 QUÉBEC INC.	1988 08 05	1992 08 27	du capital-actions
2625-0605 2625-0605 QUÉBEC INC.	1988 10 05	1992 08 31	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2627-7426 2627-7426 QUÉBEC INC.	1988 10 31	1992 08 27	de la dénomination sociale: D. FAIRFIELD TRANSPORT INC.
2735-3820 2735-3820 QUÉBEC INC.	1989 08 11	1992 08 28	du district: Beauharnois
2749-0242 2749-0242 QUÉBEC INC.	1990 02 21	1992 08 27	de la dénomination sociale: MEGA VIDÉO (1992) INC.
2845-2357 2845-2357 QUÉBEC INC.	1990 10 19	1992 09 03	de la dénomination sociale: GESTION G.I.E.S.B. INC.
2846-4154 2846-4154 QUÉBEC INC.	1990 12 18	1992 08 28	1) de la dénomination sociale: SPECI VEAU INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2862-8774 2862-8774 QUÉBEC INC.	1991 08 13	1992 08 03	1) de la dénomination sociale: CONSULTATION FRANÇOIS PARADIS INC. 2) du district: Saint-François
2865-2105 2865-2105 QUÉBEC INC.	1991 10 01	1992 08 26	de la dénomination sociale: LES PLATEAUX RICHELIEU (1992) INC.
2865-3467 2865-3467 QUÉBEC INC.	1991 10 16	1992 09 04	de la dénomination sociale: LES GÎTES DU FJORD (1992) INC.
2866-7210 2866-7210 QUÉBEC INC.	1991 12 01	1992 09 01	du district: Drummond
2867-9033 2867-9033 QUÉBEC INC.	1991 11 08	1992 08 03	du district: Joliette
2869-7837 2869-7837 QUÉBEC INC.	1991 12 27	1992 08 27	1) de la dénomination sociale: FERME GUY LABONTÉ INC. 2) du capital-actions
2944-4924 2944-4924 QUÉBEC INC.	1991 12 27	1992 09 01	du capital-actions
2945-8379 2945-8379 QUÉBEC INC.	1991 12 02	1992 09 02	de la dénomination sociale: G.D. BL. RÉNOVATIONS INC.
2946-2058 2946-2058 QUÉBEC INC.	1991 12 11	1992 08 28	du district: Longueuil
2946-6471 2946-6471 QUÉBEC INC.	1991 12 20	1992 08 28	de la dénomination sociale: PLACEMENTS LORMIC INC. LORMIC HOLDINGS INC.
2946-7248 2946-7248 QUÉBEC INC.	1991 12 27	1992 08 28	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT RÉAL LACOURSIÈRE INC. 2) du capital-actions
2948-2221 2948-2221 QUÉBEC INC.	1992 02 05	1992 09 03	1) de la dénomination sociale: BUREAUX D'ÉCHANGE COMMERCIAL (UNIBEC) LTÉE 2) du district: Québec
2948-7089 2948-7089 QUÉBEC INC.	1992 02 20	1992 09 04	1) de la dénomination sociale: LE MOBILIER ARTISTIQUE DE BUREAU M.A.B. (1992) INC. 2) du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2949-7484 2949-7484 QUÉBEC INC.	1992 02 18	1992 08 31	de la dénomination sociale: PLACEMENTS CNI INC. CNI HOLDINGS, INC.
2952-4980 2952-4980 QUÉBEC INC.	1992 03 18	1992 08 31	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS LUXUOR INC.
2953-7701 2953-7701 QUÉBEC INC.	1992 05 01	1992 09 03	de la dénomination sociale: PLACE BAIE ST-PAUL INC.
2954-2156 2954-2156 QUÉBEC INC.	1992 05 15	1992 08 28	de la dénomination sociale: LINGERIE POMMELLE (1992) INC.
2954-8138 2954-8138 QUÉBEC INC.	1992 06 09	1992 08 28	de la dénomination sociale: DÉBOISEMENT L. ET O. INC.
2958-1915 2958-1915 QUÉBEC INC.	1992 06 23	1992 08 27	de la dénomination sociale: PRONAUBEC INC.
2958-3416 2958-3416 QUÉBEC INC.	1992 07 10	1992 08 27	de la dénomination sociale: BUDGET PROPANE QUÉBEC INC.
2959-1880 2959-1880 QUÉBEC INC.	1992 08 19	1992 09 02	de la dénomination sociale: NOREXPOR INC.
2960-1994 2960-1994 QUÉBEC INC.	1992 08 07	1992 09 02	du district: Québec
2960-2430 2960-2430 QUÉBEC INC.	1992 08 11	1992 09 01	1) de la dénomination sociale: PIZZA ABITIBI (1992) INC. 2) du district: Rouyn-Noranda
2960-2455 2960-2455 QUÉBEC INC.	1992 08 11	1992 09 02	de la dénomination sociale: MATÉRIAUX CAMPAGNA INC.
2960-2471 2960-2471 QUÉBEC INC.	1992 08 11	1992 09 02	de la dénomination sociale: MOTEL CAP-CHAT INC.
2960-4683 2960-4683 QUÉBEC INC.	1992 08 18	1992 08 27	de la dénomination sociale: LES ARMOIRES PELLETIER INC.
2411-6162 ALOETTE COSMÉTIQUES DE MONTRÉAL EST INC.	1986 02 05	1992 08 04	de la dénomination sociale: 2411-6162 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2752-8207 AMÉNAGEMENT RAYMOR PLUS INC.	1990 04 02	1992 09 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-8331 ARTEK INC.	1984 01 18	1992 09 02	du district: Terrebonne
1368-2794 ATELIER MÉCANIQUE CHAMPION INC.	1974 05 15	1992 08 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
2422-8868 CLINIQUE DENTAIRE JACQUES VERREAULT INC.	1986 12 04	1992 08 27	de la dénomination sociale: 2422-8868 QUÉBEC INC.
2430-4461 LES CONSTRUCTIONS JACQUES MORIN LTÉE	1987 02 12	1992 09 02	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS CHOLETTE & MORIN LTÉE
1241-1849 LES COURTIERS EN DOUANES GÉNÉRAL INC.	1961 07 14	1992 08 31	du capital-actions
1244-2042 DESMARAIS PILON COUSINEAU YAGHJIAN ST-JEAN ROGERS INC.	1964 10 19	1992 08 31	du capital-actions
1861-2523 LES DISTRIBUTIONS NOBEL INC.	1982 09 10	1992 08 31	de la dénomination sociale: GESTION NOLINCO INC.
2418-0119 DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS INC.	1986 07 03	1992 09 01	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1147-3428 DUPAR INC.	1968 08 29	1992 09 01	de la dénomination sociale: 1147-3428 QUÉBEC INC.
2440-8726 ÉBÉNISTERIE RATEK INC.	1986 09 30	1992 09 02	du district: Terrebonne
2944-9949 ÉCLAIRAGES RAYMOND INC.	1992 01 29	1992 09 02	du capital-actions
2431-1656 LES ÉDITIONS DAR-BER INC.	1987 03 25	1992 08 31	du district: Montréal
2419-8491 LES ENTREPRISES DESMARAIS ÉLECTRONIQUE INC.	1986 09 05	1992 08 31	de la dénomination sociale: LES COMMUNICATIONS J.C. DESMARAIS INC.
2851-0493 FERME FRANÇOIS GAUTHIER INC.	1991 02 07	1992 09 02	de la dénomination sociale: FERME G. 2 L INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2543-5959 FLEURISTE RAWDON INC.	1987 12 17	1992 08 31	de la dénomination sociale: 2543-5959 QUÉBEC INC.
2861-7298 LES FRANCHISES CLUB DE GOLF QUATRE SAISONS INC.	1991 08 09	1992 09 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
1157-4597 GARAGE HENRI DROLET INC.	1966 03 09	1992 09 03	de la dénomination sociale: C.E.V. CONSTRUCTION INC.
1847-1821 GARAGE MICHEL FORTIER INC.	1981 06 02	1992 09 02	de la dénomination sociale: LE CARROSSIER MICHEL FORTIER INC.
1461-6684 GESCONEL INC.	1975 08 29	1992 08 31	du capital-actions
1855-0269 GESTION PUBLI-PRO INC.	1982 02 16	1992 09 02	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HALL-TEC INC.
2416-9302 GROUPE CONSEIL BBGL INC.	1986 05 30	1992 09 01	du capital-actions
2524-2603 LE GROUPE N.L. INC.	1987 04 08	1992 08 28	du district: Montréal
2955-8764 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D MICROCIRCUIT G.L. INC.	1992 05 13	1992 08 31	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS R&D MICROCIRCUIT G.L. INC.
2958-3689 LIBRAIRIE LE PERIDOT INC.	1992 07 20	1992 09 02	1) du capital-actions 2) des dispositions
2947-1315 LIBRE SERVICE MICHÈLE ROY INC.	1992 01 15	1992 07 29	du district: Laval
2958-5361 POISSONNERIE LE PETIT GASPÉSIEN INC.	1992 07 15	1992 09 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2324-9642 LES PROMOTIONS BOKAR INC.	1985 08 06	1992 08 28	de la dénomination sociale: BOKAR INC.
2758-6585 RAYMOND CÔTÉ INC.	1990 08 01	1992 09 04	du capital-actions
2313-0537 LES RÉSIDENCES DISTINCTION INC.	1984 11 23	1992 09 04	de la dénomination sociale: LE JARDIN DE BOGALIA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2840-4614 LES RESTAURANTS DU MONDE INC.	1990 09 19	1992 09 02	du capital-actions
2950-6474 ROCH RACICOT & ROBERT CÔTÉ INC.	1992 03 12	1992 08 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1165-1254 R. DUBÉ LTÉE	1969 01 07	1992 08 31	du capital-actions
1370-4465 LES SABLIERES LAURENTIENNES LTÉE	1974 11 20	1992 08 31	du capital-actions
2528-3094 SÉRIGRAPHIE PROMOTION S.M. INC.	1987 07 17	1992 08 28	du district: Joliette
2958-2343 SERRUTECH INC.	1992 07 01	1992 09 03	du capital-actions
2333-6381 SERVICES DE PORTES COMEAU INC.	1986 01 09	1992 08 28	du district: Saint-Hyacinthe
2540-2587 LES SERVICES TECHNIQUES MAGUIRE INC.	1987 10 20	1992 09 02	de la dénomination sociale: LES PROMOTIONS MYLÈNE & PASCAL INC.
2156-6682 SOCIÉTÉ GÉRANTE DE CULTURE ORIENTALE (SOGECO) INC.	1983 06 13	1992 08 28	du district: Longueuil
2621-3785 SOUDURE MOBILE JEANNOT MATHIEU INC.	1988 08 31	1992 08 31	de la dénomination sociale: SOUDURE MOBILE J.M.D. INC.
1148-5497 STANISLAS PICHETTE INC.	1967 01 30	1992 09 01	du capital-actions
2317-9369 STATION SERVICE JEAN-PAUL BRISEBOIS INC.	1985 03 14	1992 09 02	de la dénomination sociale: TRANSPORT JEAN-PAUL BRISEBOIS INC.
1215-4902 TECHNOVA INC.	1971 10 05	1992 09 02	du capital-actions
1277-4998 TERMINAL NORCO INC.	1958 04 18	1992 09 02	des dispositions
2327-7270 TRANSPORT HURO INC.	1985 09 25	1992 09 02	des dispositions
2158-4834 T.F. COIFFURE INC.	1983 07 22	1992 09 02	1) de la dénomination sociale: GESTION F. LEFRANÇOIS INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2641-4748 UNIREST (UNION DE RESTAURANTS) INC.	1989 04 04	1992 08 31	du capital-actions
4162			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-3519 AIDE AUX AÎNÉS DU PLATEAU	1992 09 03	4520, de la Roche, Montréal
2959-3688 L'ALLIANCE SOCIALE ET MULTICULTURELLE DE QUÉBEC	1992 09 01	436-444, 3 ^e Rue, Limoilou
2959-2219 ASSOCIATION DE MUSIQUE COUNTRY DU QUÉBEC	1992 09 01	Montréal
2962-1869 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS DU CANADA	1992 09 01	290, Saint-Laurent, Cap-de-la-Madeleine
2962-2404 ASSOCIATION DES FAMILLES BEAUREGARD INC.	1992 09 03	12, rue Sunnyside, Pointe-Claire
2962-3436 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC SINCLAIR LAKE SINCLAIR PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION	1992 09 02	Chemin Bernier, Duclos
2962-2859 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE L'ÉTANG MONT-CLAIR	1992 09 04	59, chemin du Brûlé, Lac Beauport
2962-3980 ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) GASPÉSIE RIVE-SUD / ÎLES DE LA MADELEINE INC.	1992 09 03	96, rue Perron ouest, Caplan
2962-3444 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE STE-ANNE-DES-PLAINES	1992 09 02	156, rue Champagne, Sainte-Anne-des-Plaines

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-2735 ASSOCIATION RÉGIONALE DE KIN-BALL DE MONTRÉAL	1992 09 02	333, rue Dauplaise, Sorel
2960-6910 LE CAFÉ LITTÉRAIRE	1992 09 01	Longueuil
2962-2719 CENTRE BÉNÉVOLE "DIFFUSION DE L'INFORMATION (DIFFUDI)"	1992 09 01	780, Calixa Lavallée, Québec
2962-2883 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC INC.	1992 09 03	200 A, chemin Ste-Foy, Québec
2962-2792 CHOEUR DE QUÉBEC	1992 09 03	2276, chemin Ste-Foy, app. 908, Sainte-Foy
2962-3709 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-PROSPER DE CHAMPLAIN	1992 09 03	241, rue de l'Église, Saint-Prospér
2962-3394 CLUB DE TAEKWON-DO DE ST-GRÉGOIRE	1992 09 02	5555, Port-Royal, Saint-Grégoire
2962-3451 CLUB DE VOLLEY-BALL SAINT-ALEXANDRE	1992 09 03	850, rue Principale, Gatineau
2962-2453 CLUB ÉCOLE DE SKI ACROBATIQUE LAC BEAUPORT	1992 09 04	3586, chemin Royal, Beauport
2962-2396 CLUB OPTIMISTE DE BLACK-LAKE (QUÉBEC) INC.	1992 09 03	Black-Lake
2962-3725 COMITÉ LABEL ENVIRONNEMENT	1992 09 03	950, boulevard Quévillon nord, Label-sur-Quévillon
2962-3550 COMMISSION RÉCRÉATIVE DE LABRECQUE	1992 09 04	Hôtel de Ville, 223, Ambroise, Saint-Léon
2959-2185 CONCERTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL GRANBY-BROMONT	1992 09 01	91, rue Principale, Granby
2959-2193 CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LES HORMONES RÉGULATRICES DU CALCIUM, INC. INTERNATIONAL CONFERENCES ON CALCIUM REGULATING HORMONES, INC.	1992 09 01	1529, avenue Cedar, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-3535 CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1992 09 04	106 A, avenue Port-Royal, Bonaventure
2962-2008 CORPORATION DU THÉÂTRE DU RAMONEUR SAINT-ISIDORE	1992 09 01	105, rue des Alouettes, Saint-Isidore
2960-8361 FONDATION CLÉMENT MORISSETTE	1992 09 04	609, rue Chartrand, Terrebonne
2962-2743 GARDERIE ST-ANDREW ST. ANDREW'S DAY CARE	1992 09 02	151, avenue Hillside, Westmount
2962-3097 DES GOÛTS ET DES COULEURS	1992 09 03	760, rue Champagneur, Outremont
2960-7322 LANDA (MONTRÉAL)	1992 09 01	4710, Saint-Ambroise, bureau 102, Montréal
2959-2243 LA LIGUE DE DARDS D'HÉBERTVILLE STATION INC.	1992 09 01	3, rue Duchesne, Hébertville
2962-3428 LA LUEUR DE L'ESPOIR INC.	1992 09 02	180, rue Rouleau, Rimouski
2962-3717 MACHINES D'ANTAN DE L'ESTRIE, CLUB DE PRÉSERVATION	1992 09 03	2635, chemin Grenier, Stanstead
2962-2388 LE MOULIN D'ARTS INC.	1992 09 03	134, Ste-Cécile, Bic
2962-3543 PASSION CHEVAL LANAUDIÈRE	1992 09 04	133, Cyrille Beaudry, Saint-Paul-de-Joliette
2962-3105 PROJET RESTO-NORD DES LAURENTIDES	1992 09 03	142 A, rue Ste-Agathe, Sainte-Agathe-des-Monts
2962-3139 LE REGROUPEMENT DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DE VALLEYFIELD INC.	1992 09 03	225, rue Victoria, Valleyfield
2962-3774 SERVICE TRIFLUVIEN IMPRIMAGE	1992 09 04	950, Ste-Geneviève, Trois-Rivières
2962-3410 LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NORTH HATLEY THE NORTH HATLEY HISTORICAL SOCIETY	1992 09 02	70, Jackson Heights, North Hatley

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-3402 TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC.	1992 09 02	198, Racine est, bureau 210, Chicoutimi
2962-3386 (C.M.S.A.) CLUB DE MOTONEIGISTES SECTEUR "LES AMICAUX"	1992 09 02	4245, avenue de la Grande Décharge, Delisle
4163		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1463-7235 ASSOCIATION DES GROUPES D'ASTRONOMES AMATEURS A.G.A.A.	1975 12 17	1992 09 01	1) de la dénomination sociale : FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC 2) des objets
1323-5551 ASSOCIATION DES JOUEURS DE HOCKEY DE LAVAL-SUD INC.	1970 04 07	1992 09 02	1) de la dénomination sociale : ASSOCIATION DES JOUEURS DE HOCKEY EXPRESS DE LAVAL INC. 2) du siège social : 62, rue St-Florent, bureau 209, Laval 3) des objets 4) des dispositions
1862-9188 CENTRE HAÏTIEN D'ACTION FAMILIALE	1982 11 11	1992 09 03	1) des objets 2) des dispositions
2865-0315 CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES		1992 09 01	1) des objets 2) des dispositions
1847-0005 CENTRE-FEMMES ST-PROSPER INC.	1981 05 28	1992 09 04	de la dénomination sociale : L'AMICALE DES FEMMES DE ST-PROSPER
2420-7854 LA CHAUMIÈRE JEUNESSE DE RAWDON	1986 10 07	1992 09 01	des objets
2856-3518 LE DÉFI BEAUCERON	1991 04 24	1992 09 03	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2851-1509 FONDATION GÉRALD O'DONNELL	1991 02 07	1992 09 04	des objets
1233-0791 FONDATION MONT SAINT-ANTOINE INC.	1964 09 19	1992 09 03	de la valeur des biens immobiliers
2755-7388 LES PRODUCTIONS BOURRÉES DE COMPLEXES	1990 07 10	1992 09 04	1) des objets 2) des dispositions

4164

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2839-9871 INSTITUT INTERNATIONAL E.D.I. INTERNATIONAL E.D.I. INSTITUTE	INSTITUT E.D.I. DU QUÉBEC E.D.I. INSTITUTE OF QUÉBEC	1990 09 06

4165

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution — Demandes de

2427-3773 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2427-3773 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 septembre 1992

81900

Le procureur de la compagnie,
ROBERT CAMIRÉ, notaire

Val-d'Or, le 12 août 1992

81961

Le président,
DENIS BOUCHER

2434-2776 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2434-2776 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 septembre 1992

81892

Le procureur de la compagnie,
PINJA E. BLITT

2429-2534 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2429-2534 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

2525-5852 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2525-5852 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 septembre 1992

81984

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN BLAIKIE

2534-0548 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2534-0548 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 28 août 1992

81876

Le président,
CLAUDE MORNEAU

2544-7483 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2544-7483 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} avril 1992

81908

Pour la compagnie,
MARC LAVALLÉE

2733-2766 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2733-2766 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 septembre 1992

81873

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

2746-1219 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2746-1219 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 septembre 1992

81888

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

2746-6770 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2746-6770 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1992

81964

Le secrétaire de la compagnie,
GEORGES SMITH

2862-4880 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2862-4880 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 27 août 1992

81872

Le secrétaire de la compagnie,
LUC ALBERT

2868-7036 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2868-7036 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 septembre 1992

81874

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

2869-0360 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2869-0360 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Émile, le 10 septembre 1992

81999

La trésorière,
CHRISTINE GRAVES

ALIMENTATION R.V. INC.

Prenez avis que la compagnie «ALIMENTATION R.V. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 10 septembre 1992

82000

Le procureur de la compagnie,
PAUL POULIOT, notaire

AMÉNAGEMENT MONT COUSIN INC.

Prenez avis que la compagnie «AMÉNAGEMENT MONT COUSIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 27 août 1992

81990

Le président,
ROBERT GEOFFROY

ARLENE MIGHTON INC.

Prenez avis que la compagnie «ARLENE MIGHTON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Los Angeles, le 13 juillet 1992

81981

Le président,
ARLENE SHARON MIGHTON

**ASSOCIATION RECRÉATIVE
DE ST. JOSEPH DEI PALESI DE MONTRÉAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION RECRÉATIVE DE ST. JOSEPH DEI PALESI DE MONTRÉAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 septembre 1992

81940

Le président,
MICHELE LACALAMITA

ASSURANCE-VIE JEAN-GUY LEGAULT LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCE-VIE JEAN-GUY LEGAULT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 septembre 1992

81896

Le président,
JEAN-GUY LEGAULT

ATELIER D'USINAGE VM INC.

Prenez avis que la compagnie «ATELIER D'USINAGE VM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 7 juillet 1992

81871

Le président de la compagnie,
EDMOND TRUDEAU

CABANA & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «CABANA & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 4 septembre 1992

81898

Pour la compagnie,
MICHEL LEGRIS

CAFÉ BISTRO GLADIS INC.

Prenez avis que la compagnie «CAFÉ BISTRO GLADIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 10 septembre 1992

81935

Pour la compagnie,
GILBERT PATENAUE, C.A.

C.A. FRIGON INC.

Prenez avis que la compagnie «C.A. FRIGON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 8 septembre 1992

81875

Les procureurs de la compagnie,
HICKSON, MARTIN, BLANCHARD

C. BLAIS & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «C. BLAIS & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Sulpice, le 11 septembre 1992

82009

Le procureur de la compagnie,
ÉLISE SAUVAGEAU, notaire

CENTRE MARIAL MONTFORTAIN

Prenez avis que la compagnie «CENTRE MARIAL MONTFORTAIN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 août 1992

81979

Le président,
PAUL MARCHAND

CENTRE MUSICAL CHEZ DUKE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE MUSICAL CHEZ DUKE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Farnham, le 20 août 1992

81946

Le président,
JEAN-LOUIS DUQUET

CIMENT DE SENNEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «CIMENT DE SENNEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 10 août 1992

81877

L'administrateur,
ALAIN DE SENNEVILLE

CLAUDE FETTU INC.

Prenez avis que la compagnie «CLAUDE FETTU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 3 août 1992

81880

Le président,
CLAUDE FETTU

CLAUDE MOTO SPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «CLAUDE MOTO SPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 août 1992

81998

Pour la compagnie,
CLAUDE PROULX

CLUB SEIGNIORY, INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SEIGNIORY, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 septembre 1992

81931

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, DE BILLY

CONSULTANTS IMMOBILIERS DAMETTO CIE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «CONSULTANTS IMMOBILIERS DAMETTO CIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 septembre 1992

81988

La présidente,
CLAUDINE DAMETTO

CORPORATION DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC.

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Monts, le 3 septembre 1992

81937

Le président,
JACQUES LAUZIER

DESIGNS J.H. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «DESIGNS J.H. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81944

Le président,
JOHN HILL

DISTRIBUTION M. FALARDEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION M. FALARDEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 30 juin 1992

82003

La présidente,
MARIETTE LACAS-FALARDEAU

ÉDIFICE HAJALY INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉDIFICE HAJALY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 31 août 1992

81980

Le président,
ROLAND GODARD

ENTREPRISES ROGAND INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES ROGAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 8 septembre 1992

81882

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD

ENTREPRISES SYLVICOLES DE LA MAURICIE INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES SYLVICOLES DE LA MAURICIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Louiseville, le 8 octobre 1988

81903

Le président,
GILLES BARIL

ÉQUIPE HUSKY

Prenez avis que la compagnie «ÉQUIPE HUSKY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 1^{er} septembre 1992.

81905

L'administrateur,
EDGAR CYR

FRANCE POULIOT INC.

Prenez avis que la compagnie «FRANCE POULIOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 9 septembre 1992

81938

Pour la compagnie,
FRANCE POULIOT

GARAGE BRUNO INC.

Prenez avis que la compagnie «GARAGE BRUNO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 2 septembre 1992

81909

Le président,
BRUNO CODINI

GARDERIE BANDE À OVIDE INC.

Prenez avis que la compagnie «GARDERIE BANDE À OVIDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 31 août 1992

81939

L'administrateur,
RICHARD DAoust

GEORGES GOGGIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GEORGES GOGGIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 septembre 1992

81962

Le procureur de la compagnie,
CHANTALE DUSSEAULT, *avocate*

GESTION FIL-BER INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION FIL-BER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 14 septembre 1992

81991

Le secrétaire de la compagnie,
JÉRÔME TREMBLAY

GESTION MARCEL MARCOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION MARCEL MARCOTTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 5 août 1992

81902

Le président,
MARCEL MARCOTTE

GESTION MARCEL ST-CYR LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GESTION MARCEL ST-CYR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 11 septembre 1992

82002

Le président,
MARCEL ST-CYR

GESTION OK BUN TANN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION OK BUN TANN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pintendre, le 15 août 1992

81945

Le président,
BUN TANN OK

JACQUES PÉLADEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «JACQUES PÉLADEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 23 septembre 1991

81996

Pour la compagnie,
JOSÉE PÉLADEAU

GIRARD PUBLICITÉ INC.

Prenez avis que la corporation «GIRARD PUBLICITÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 août 1992

82004

Pour la compagnie,
SUZANNE GIRARD

KIOSQUE L.A.J. INC.

Prenez avis que la compagnie «KIOSQUE L.A.J. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 25 août 1992

81899

Le président,
ANDRÉ PARENT

GRANBY FINANCE INC.

Prenez avis que la compagnie «GRANBY FINANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 8 septembre 1992

81904

Le secrétaire de la compagnie,
ARMAND J. BODIN

LELIÈVRE T.V. LRM INC.

Prenez avis que la compagnie «LELIÈVRE T.V. LRM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Paspébiac, le 10 septembre 1992

81928

Pour la compagnie,
ROGER LELIÈVRE

IMMEUBLES F.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES F.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 5 septembre 1992

81910

Le président,
GILLES BÉDARD

LES AILES FANTASTIQUES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES AILES FANTASTIQUES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert-de-Lauzon, le 14 septembre 1992

82001

Le président,
JACQUES MURPHY

INDUSTRIES BERCO INC.

Prenez avis que la compagnie «INDUSTRIES BERCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 10 septembre 1992

81975

Le président,
MICHEL BARIL

LES ALIMENTS GIOVANNI INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ALIMENTS GIOVANNI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81895

Le procureur de la compagnie,
RENÉ BRUNET, notaire

LES COFFRAGES NORCANIL INC.

Prenez avis que la compagnie «LES COFFRAGES NORCANIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 9 septembre 1992

81906

Le procureur de la compagnie,
LOUIS FONTAINE, notaire

LES IMMEUBLES C.V.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES C.V.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 10 février 1992

81907

La présidente,
COLETTE VALLÉE

LES CONSTRUCTIONS BELLEROSÉ LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS BELLEROSÉ LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 juillet 1992

81878

Le président,
LUCIEN LONGATO

LES IMMEUBLES SEBO INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES SEBO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81926

Le vice-président et secrétaire,
ROGER MORIN

LES ENTREPRISES JACQUES PÉLADEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES JACQUES PÉLADEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1992

81997

Pour la compagnie,
JOSÉE PÉLADEAU

LES PLACEMENTS G.G.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS G.G.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 21 mai 1992

81963

Le procureur de la compagnie,
RENÉ MICHEL OUELLET

LES ENTREPRISES MARIO LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES MARIO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 septembre 1992

81977

La présidente,
GLORIA VIDULICH

LES PLACEMENTS MARQUIS-TRENFIELD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS MARQUIS-TRENFIELD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 26 août 1992

81936

Le président,
STEVEN TRENFIELD

LES FRUIT MONTAGNE BLEUE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES FRUIT MONTAGNE BLEUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 septembre 1992

81893

Le procureur de la compagnie,
PINJA E. BLITT

LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC.

Prenez avis que la compagnie «LOCATION DE TÉLÉVISION LELIÈVRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Paspébiac, le 10 septembre 1992

81927

Pour la compagnie,
ROGER LELIÈVRE

MARCEL HUNEAULT CONSULTANT

Prenez avis que la compagnie «MARCEL HUNEAULT CONSULTANT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 20 août 1992

81983

Le président,
MARCEL HUNEAULT

OXI-FAB LTÉE

Prenez avis que la compagnie «OXI-FAB LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 31 août 1992

81870

Le président,
ROGER POULIN

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION MASCOCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION MASCOCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 8 septembre 1992

81894

L'administrateur,
FERNAND RIOPEL

PLACEMENTS SURGELAC LTÉE

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS SURGELAC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81901

Les procureurs de la compagnie,
CHAURETTE LÉVESQUE

MENUISERIE PRO-TECH LTÉE

Prenez avis que la compagnie «MENUISERIE PRO-TECH LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 8 septembre 1992

81897

Le secrétaire de la compagnie,
RENÉ CAUCHON

PLUME ART INC.

Prenez avis que la compagnie «PLUME ART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amqui, le 8 septembre 1992

81942

Le président,
RAYMOND BONIN

MIKATI INTERNATIONALE INC.

Prenez avis que la compagnie «MIKATI INTERNATIONALE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 septembre 1992

81941

Le président,
MOHAMED JIHAD MIKATI

PRESTON 05187 INC.

Prenez avis que la compagnie «PRESTON 05187 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Buckingham, le 3 juillet 1991

82008

Le procureur de la compagnie,
PIERRE MUNN, notaire

MOUVEMENT D'AIDE À DOMICILE DE LA MONTERÉGIE INC.

Prenez avis que la compagnie «MOUVEMENT D'AIDE À DOMICILE DE LA MONTERÉGIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean, le 9 septembre 1991

81989

Le président,
JEAN-MARIE VILLENEUVE

RIFO QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «RIFO QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 septembre 1992

81973

Le président,
STEWART RICHARDSON

RONER LTD.

Prenez avis que la compagnie «RONER LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 septembre 1992

81930

Les procureurs de la compagnie,
LAPIN POLISUK MAUER

SYSTÈMES ABA INC.

Prenez avis que la compagnie «SYSTÈMES ABA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 11 septembre 1992

81995

Le président,
ANDRÉ DESCHÊNES

**SERRURIERS EXACTS DE MONTRÉAL INC.
ACCURATE LOCKSMITHS OF MONTREAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «SERRURIERS EXACTS DE MONTRÉAL INC. — ACCURATE LOCKSMITHS OF MONTREAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 septembre 1992

81993

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

TRANS ISLAND HYDRAULIQUE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «TRANS ISLAND HYDRAULIQUE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81943

Le président,
MICHEL SALZANI

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MARLAN INC

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MARLAN INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81933

Le président,
MARCEL LANGLOIS

TREMBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «TREMBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 11 septembre 1992

81994

Le procureur de la compagnie,
MICHEL PARIZEAU, notaire

SOCIÉTÉ DE GESTION ONYX INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION ONYX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1992

81974

Le président,
GÉRALD MURRAY

USINAGE ST-FRANÇOIS XAVIER INC.

Prenez avis que la compagnie «USINAGE ST-FRANÇOIS XAVIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rock Forest, le 9 septembre 1992

81925

Pour la compagnie,
ANDRÉ CHAMPOUX

STATION SERVICE MARTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «STATION SERVICE MARTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 septembre 1992

81992

Le président,
VICENTE ROMÉO ZAMORA

VISION OPTIQUE CLAUDE VINCENT INC.

Prenez avis que la compagnie «VISION OPTIQUE CLAUDE VINCENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 2 septembre 1992

81879

Le président,
CLAUDE VINCENT

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Nouveau permis)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec :

* Nom de la compagnie ou sa version	** Nom d'emprunt	Date du permis
3030-1899 *	ROADWAY EXPRESS (CANADA), INC.	1992 09 03

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4166

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes :

* Nom de la compagnie ou sa version	** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3052-6438 **	ADMINISTRATION HÔTELIÈRE FORTE, INC.	1992 09 03	M. Robert B. Issenman, Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, Bureau 3400, Montréal	Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, Bureau 3400, Montréal
3047-5792 *	LES RESSOURCES RAYMOR LIMITÉE	1992 09 03	M. Lewis A. Morin, 273, Pointe-aux-Anglais, Saint-Placide	273, Pointe-aux-Anglais, Saint-Placide
3053-2378 **	SYSTÈMES INFORMATIQUES BANYAN INC.	1992 09 03	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4167

Curateur public — Loi sur le

LE CURATEUR PUBLIC du Québec

Avis de parution de délégation de personnes pour assister la Curatrice publique dans ses fonctions (article 7, Loi sur le curateur public, L.R.Q., c. C-81).

LA CURATRICE PUBLIQUE du Québec, en la personne de madame Nicole Fontaine, nommée par décret du gouvernement du Québec, numéro 1985-89, en date du 20 décembre 1989 et tenant bureau au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500, ville et district de Montréal.

Ci-après nommée : « la Curatrice publique ».

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur le curateur public, la Curatrice publique a autorité pour déléguer une partie de ses pouvoirs à des membres de son personnel pour l'assister dans ses fonctions;

ATTENDU QUE cette délégation doit être faite par écrit et publiée à la *Gazette officielle du Québec*, mais prend effet à compter de sa signature par la Curatrice publique;

ATTENDU la délégation de pouvoirs datée du 1^{er} mai 1992 et dont copie a été publiée à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I, numéro 21 du 23 mai 1992, page 2016.

La Curatrice publique révoque partiellement la susdite délégation soit pour les pouvoirs ci-après énumérés SEULEMENT, et les délègue aux personnes ci-après désignées, lesquelles sont toutes membres de son personnel, savoir:

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
1. Régimes de protection:	Établir, signer et déposer le rapport du Curateur public prévu à l'article 14 de la Loi sur le curateur public, y compris la recommandation et autres documents requis.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. René Charbonneau Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud Mme Céline Montminy Mme Nicole Paquet
	Demander, par requête au tribunal, l'ouverture d'un régime de protection, la révision d'un régime de protection y compris la mainlevée d'un tel régime et le remplacement du Curateur public par un représentant privé.	Mme Claire Babin Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. René Charbonneau Mme Michelle Duplessis M. Pierre Garraud Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Gilles Marchildon M. Normand Melanson M. Laurent Michaud Mme Céline Montminy Mme Nicole Paquet M. Serge Paré
3. Immeubles:	Signer et déposer pour enregistrement, tout avis énonçant la qualité d'administrateur du Curateur public sur un immeuble confié à son administration.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
	Signer et déposer tout certificat attestant la fin de l'administration du Curateur public aux fins de la radiation de l'avis de sa juridiction sur un immeuble confié à son administration.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
4. Biens meubles :	Vendre de gré à gré ou à l'encan tout bien meuble.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr Mme Johanne Sauriol
5. Véhicules-moteurs :	Vendre de gré à gré ou à l'encan tout véhicule-moteur.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
	Signer tout avis de transfert requis par la vente et la disposition d'un véhicule-moteur.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
6. Baux :	Consentir ou accepter tout bail portant sur des logements et signer le formulaire-type émis par la Régie du logement.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
7. Valeurs mobilières :	Acheter ou vendre toute valeur mobilière à l'exclusion des valeurs du portefeuille collectif.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
	Consentir et signer tout acte de cautionnement aux fins d'obtenir un duplicata du titre original perdu ou détruit.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
8. Fonds de pension :	Autoriser et consentir au transfert d'un régime enregistré d'épargne-retraite à un fonds enregistré d'épargne-retraite.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud
	Effectuer le choix d'options s'offrant en regard d'un fonds de pension.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
9. Créances:	Donner quittance de toute somme reçue relativement à une créance non garantie.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
	Renouveler toute créance hypothécaire.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
11. Assurance:	Produire toute réclamation et accepter toute indemnité d'assurance.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
12. Mandat:	Confier mandat à un tiers pour le règlement d'une succession dans laquelle le Curateur public <i>ès</i> qualités est intéressé et donner quittance pour les sommes reçues.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
13. Divers:	Demander un détournement de courrier au maître de poste.	Mme Pierrette-Dianne Brousseau M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr

La présente délégation de pouvoirs s'intègre à la délégation consentie par le Curateur public le 1^{er} mai 1992 et publiée le 23 mai 1992, pour en faire partie intégrante, et elle prend effet à compter de la date de sa signature par la Curatrice publique et sera valide jusqu'au 31 décembre 1993.

La Curatrice publique se réserve le droit de révoquer, par écrit, en tout ou en partie, la présente délégation de pouvoirs auquel cas, telle révocation prendra effet à compter de la date de sa signature par la Curatrice publique.

Montréal, le 8 septembre 1992

La Curatrice publique,
NICOLE FONTAINE

Ministères — Avis concernant les

Finances

Gouvernement du Québec

Revenus et dépenses
Année financière terminée
le 31 mars 1992Dette publique
au 31 mars 1992Rapport de l'excédent
des dépenses sur les crédits
Année financière terminée
le 31 mars 1992REVENUS ET DÉPENSES (État non vérifié)
Année financière terminée le 31 mars 1992
(en millions de dollars)**REVENUS**

	<u>1992</u>	<u>1991</u>
Impôts sur les revenus et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	11 840	11 579
Contributions des employeurs au Fonds des services de santé	2 754	2 641
Impôts des sociétés	1 867	1 712
Autres	(1)	1
	<u>16 460</u>	<u>15 933</u>
Taxes à la consommation		
Ventes au détail	5 980	4 795
Carburants	1 117	1 150
Tabac	513	586
Repas et hôtellerie	6	383
Autres	172	175
	<u>7 788</u>	<u>7 089</u>
Droits et permis		
Véhicules automobiles	512	459
Boissons alcooliques	109	94
Ressources naturelles	91	88
Pari mutuel	20	21
Autres	135	126
	<u>867</u>	<u>788</u>

	<u>1992</u>	<u>1991</u>
Revenus divers		
Ventes de biens et services	444	277
Intérêts	307	413
Amendes, confiscations et recouvrements	335	334
	<u>1 086</u>	<u>1 024</u>
Revenus provenant des entreprises et organismes du Gouvernement		
Société des alcools du Québec	365	359
Loto-Québec	461	444
Hydro-Québec	760	404
Autres	(92)	(32)
	<u>1 494</u>	<u>1 175</u>
Total des revenus autonomes	<u>27 695</u>	<u>26 009</u>
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	3 485	3 654
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 521	1 501
Contributions aux programmes de bien-être	1 522	1 411
Autres programmes	248	449
Total des transferts du gouvernement du Canada	<u>6 776</u>	<u>7 015</u>
Total des revenus	<u>34 471</u>	<u>33 024</u>
DÉPENSES		
	<u>1992</u>	<u>1991</u>
Par ministère et organisme		(Note 1)
Affaires culturelles	288	263
Affaires internationales	110	101
Affaires municipales	695	641
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	681	705
Approvisionnements et Services	50	50
Assemblée nationale	73	74
Communautés culturelles et Immigration	106	58
Communications	114	118
Conseil du trésor	22	22
Conseil exécutif	49	44
Éducation	5 681	5 407
Énergie et Ressources	142	158
Enseignement supérieur et Science	3 342	3 146
Environnement	534	477
Finances	4 776	4 551
Forêts	306	304
Industrie, Commerce et Technologie	358	340
Justice	485	458
Loisir, Chasse et Pêche	225	232
Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	3 558	2 891
Office de planification et de développement du Québec	36	34

	<u>1992</u>	<u>1991</u> (Note 1)
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	151	142
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	987	887
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	27	27
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	32	32
Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 670	2 435
Revenu	391	360
Santé et Services sociaux	9 537	8 785
Sécurité publique	830	869
Tourisme	105	91
Transports	2 056	1 972
Travail	73	71
Sous total	<u>38 490</u>	<u>35 745</u>
Provision pour créances douteuses	157	128
Provision pour perte sur placements en actions (Diminution)	15	(24)
Total des dépenses	<u>38 662</u>	<u>35 849</u>
SOMMAIRE		
Revenus	34 471	33 024
Dépenses	38 662	35 849
Déficit des opérations budgétaires	<u>4 191</u>	<u>2 825</u>

(1) Certains chiffres comparatifs des dépenses de 1991 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1992.

DETTE PUBLIQUE (État non vérifié)
au 31 mars 1992
(en millions de dollars)

	<u>1992</u>	<u>1991</u>
Bons du trésor	2 175	2 075
Billets de trésorerie	473	—
Obligations et billets		
Obligations remboursables à demande Obligations d'épargne du Québec	2043	1 966
Obligations et billets — Négociables et non négociables	29 205	26 351
	<u>31 248</u>	<u>28 317</u>
	33 896	30 392
Moins : Fonds d'amortissement	791	755
	<u>33 105</u>	<u>29 637</u>

La dette publique est remboursable comme suit:

	1992		1991	
	En millions d'unités monétaires (1)	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires (1)	Total en équivalent canadien
En monnaie du Canada (\$ Can.)	22 550	22 550	22 291	22 291
En monnaie étrangères (2):				
États Unis (\$ E.U.)	5 992	7 130	4 562	5 286
Japon (Yen)	165 000	1 477	120 000	985
Suisse (F.S)	2 263	1 793	1 469	1 170
République fédérale d'Allemagne (D.M.)	800	578	750	509
France (F.F)	1 000	213		
Royaume-Uni (L.S)	75	155	75	151
		33 896		30 392
Moins: Fonds d'amortissement		791		755
Total		33 105		29 637

(1) Tenant compte des contrats d'échange de devises.

(2) Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux cours en vigueur au 31 mars.

Note: En 1992, le total de la dette publique exclut les emprunts réalisés pour le Fonds de financement, fonds spécial mis sur pied le 1^{er} mars 1991 pour regrouper les emprunts des établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que ceux de certaines sociétés d'État et d'autres organismes publics. En tenant compte des contrats d'échange de devises, ces emprunts se répartissent comme suit:

	(en millions de dollars)
Emprunts temporaires — Monnaie du Canada	21
Obligations et billets — négociables et non négociables — Monnaie du Canada	1 016
	1 037

**RAPPORT DE L'EXCÉDENT DES DÉPENSES
SUR LES CRÉDITS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 31 MARS 1992 (Rapport non vérifié)**

Aucun excédent des dépenses du Gouvernement portées aux comptes de l'année financière terminée le 31 mars 1992 sur les crédits votés de cette même année n'a été constaté. Ces crédits votés étaient suffisants pour l'inscription de toutes les dettes contractées pour les biens et services acquis et les transferts dus imputables sur ces crédits.

L'état des revenus et dépenses, l'état de la dette publique et le Rapport de l'excédent des dépenses sur les crédits sont publiés en conformité de l'article 11 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6). Ces états et Rapport sont sujets à vérification par le vérificateur général. Des postes de ces états seront davantage expliqués dans les notes complémentaires aux états financiers qui apparaîtront dans les Comptes publics de l'année 1991-1992.

Québec, le 18 septembre 1992

Le contrôleur des Finances,
PIERRE-ANDRÉ PARÉ, F.C.A.

Le sous-ministre des Finances,
CLAUDE SÉGUIN

Industrie, commerce et technologie**Municipalité de Pointe-Fortune**
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 12 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune et ce, tant et aussi longtemps qu'en vertu de la loi ontarienne sur les jours fériés dans les commerces au détail, les établissements commerciaux seront autorisés à ouvrir le dimanche en Ontario.

Québec, le 18 août 1992

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,*
GÉRALD TREMBLAY

4158

Paroisse de Baie-Saint-Paul
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux de la paroisse de Baie-Saint-Paul situés sur la portion du territoire bordant la route 138 à l'intérieur du segment compris entre la rue de l'usine, à l'ouest et la Côte du Pérou, à l'est. Cette autorisation est accordée pour la période du 15 juin au 13 septembre 1992 inclusivement.

Québec, le 18 août 1992

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,*
GÉRALD TREMBLAY

4158

Ville de Bromont
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la ville de Bromont et ce, pour la période du 21 novembre 1992 au 20 novembre 1993.

Québec, le 20 août 1992

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,*
GÉRALD TREMBLAY

4158

Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu**Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris**

En vertu de l'article 22 de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (L.R.Q., c. S-3.2), le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle publie l'avis qui suit:

Conformément à une résolution adoptée par le comité exécutif de l'administration régionale crie le 18 juin 1992, monsieur George Wapachee a été désigné vice-président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris pour l'année 1992-93 commençant le 1^{er} juillet 1992.

Conformément au décret no. 1243-92 du 26 août 1992, monsieur Marcel Lesyk a été désigné président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris pour l'année 1992-93 commençant le 1^{er} juillet 1992.

*Le ministre de la Main-d'oeuvre,
de la Sécurité du revenu et de la
Formation professionnelle,*
ANDRÉ BOURBEAU

4170

Nomination(s)

Il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le très honorable Martial Asselin, C.P., C.R., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp, pendant la durée de son mandat:

Lieutenant-colonel Yves Martin, CD;

Lieutenant-colonel (H) Jacques Duchesneau, FSSJ, Adm. A,B Sc, MAP;

Major Antoine Carocchia, CD;

Inspecteur Jean Brisebois (GRC).

Québec, le 15 septembre 1992

4169

Le chef de cabinet,
JEAN-FRANÇOIS PROVENCAL, major

**Projet de loi d'intérêt privé —
Avis de présentation d'un****Maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec**

Prenez avis qu'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet d'amender la «Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec» sera déposé devant le Parlement du Québec au cours de l'automne 1992.

Outre une mise à jour de la loi, le projet vise à préciser et à actualiser les activités des membres relativement à la climatisation et à intégrer une structure d'accueil des entrepreneurs en ventilation et en climatisation du Québec au sein de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir à l'égard de la présentation de ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 14 septembre 1992

*Le président de la Corporation
des maîtres entrepreneurs en
réfrigération du Québec,*
SYLVAIN SERGERIE

81950

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal s'adressera au Parlement du Québec à sa présente ou à sa prochaine session, pour lui demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de modifier les dispositions de la Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal (1982, c. 71) afin que les conditions de l'annexion d'une partie du territoire de la cité de Côte-Saint-Luc à la ville de Montréal, prévues à l'article 85 de cette loi, soient modifiées.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 9 septembre 1992

Les procureurs de la ville,
JALBERT, SÉQUIN, VERDON,
CARON, MAHONEY

81890

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Sainte-Geneviève

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 10 juillet 1992, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jacques Cardinal, administrateur, 16 449, Gouin Ouest, Sainte-Geneviève, QC; madame Suzanne Marceau, enseignante, 275, DuPont, Sainte-Geneviève, QC; madame Monique Richer, femme d'affaires, 16 375, rue Barbeau, Sainte-Geneviève, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève, district judiciaire de Montréal.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, avocat

81884

Office municipal d'habitation d'Aganish

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 17 août 1992, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Bertrand Rochette, journalier, 15, rue de l'Anse, Aganish, QC; monsieur Gaston Glais, technicien en arpentage, 15, rue du Portage, Aganish, QC; monsieur Camil Déraps, agent de bureau, 16, rue de la Dune, Aganish, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité d'Aganish, district judiciaire de Mingan.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, avocat

82010

Taux d'intérêt sur les créances du gouvernement

Taux d'intérêt sur les créances de la Couronne

Avis est donné que le taux d'intérêt sur les créances de la Couronne, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (R.R.Q., 1981, c. M-31, r. 1) tel que modifié, pour le trimestre débutant le 1^{er} octobre 1992 et se terminant le 31 décembre 1992 est de 9 %.

Le sous-ministre,
BERNARD ANGERS

4171

Vente en vertu de la Loi sur la faillite

Canada — Province de Québec
Cour supérieure
(En matière de faillite)
District de Terrebonne
No 700-11-000764-912

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE AUBERGE DES TERRASSES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 301, Stuart, Outremont, Québec, et son bureau principal au 701, chemin du Village, édifice no 21 du Village des Terrasses, Saint-Adolphe-d'Howard, province de Québec, J0T 2B0, débitrice, et ARTHUR ANDERSEN INC. ayant un bureau au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, province de Québec, H3A 3J2, syndic.

Avis est par la présente donné :

Que, conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Denis Lévesque de la Cour supérieure, le 27 août 1992, le syndic Arthur Andersen Inc. a obtenu l'autorisation de procéder à la vente aux enchères publiques de l'immeuble décrit ci-dessous aux termes de l'article 86 de la Loi sur la faillite (L.R.C., 1985, c. B-2);

Que la mise à prix est fixée à quatre cent quarante-deux mille deux cent vingt-sept dollars et cinquante cents (442 227,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité pour l'exercice financier 1992, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au syndic, en argent ou par chèque visé à l'ordre de Arthur Andersen Inc., au moment de l'adjudication;

Description de l'immeuble

1. Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Howard, comme étant composé de ce qui suit, à savoir :

a) du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt et un A du rang 2, dudit cadastre;

b) une partie non subdivisée du lot originaire numéro vingt et un A (P-21A) du rang 2 du cadastre officiel du canton de Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil; cette dite partie de lot est bornée vers le sud-est par le lot 21A-2 ci-dessus en «a» décrite, vers le sud-ouest et le nord-est par d'autres parties du lot 21A, vers le nord par le lac Denis, le coin sud de cette parcelle de terrain est situé à 47,244 mètres, soit 155,0 pieds au nord-est du lot 21A-1 (rue), distance mesurée le long de la limite nord-ouest du terrain ci-dessus décrit en «a» et mesurant quinze mètres et huit cent cinquante-trois millièmes (15,853 mètres, soit 52,01 pieds) dans sa ligne sud-est, seize mètres et sept cent trente-quatre millièmes (16,734 mètres, soit 54,9 pieds) mesurés le long du lac dans sa ligne nord, ce qui donne 15,24 mètres, soit 50,0 pieds de largeur, cent trente-huit mètres et neuf cent quatre-vingt-neuf millièmes (138,989 mètres, soit 456,0 pieds) dans sa ligne sud-ouest, cent vingt-sept mètres et sept cent onze millièmes (127,711 mètres, soit 419,0 pieds) dans sa ligne nord-est et contenant deux mille trente-deux mètres carrés et vingt-cinq centièmes (2 032,25 mètres carrés, soit 21,875 pieds carrés) en superficie.

Avec toutes les bâtisses et dépendances érigées sur y celui et portant le numéro d'immeuble 21, Village des Terrasses, en la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Que ledit immeuble sera vendu aux enchères par le syndic Arthur Andersen Inc. (Jean-Guy Daoust, c.a., responsable de l'actif), le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures, au bureau du syndic situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal (Québec), H3A 3J2.

Montréal, le 26^e jour de septembre 1992.

81949

Le syndic,
ARTHUR ANDERSEN INC.

Vente par licitation

Longueuil

Vente en licitation

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Longueuil

Nos 505-05-002000-914

505-18-000065-920

LOUISE LÉTOURNEAU, résidant et domiciliée au 1205, montée Paiement, Gatineau, district de Hull, partie demanderesse, contre CLAUDINE LÉTOURNEAU, résidant et domiciliée au 112, rue Bord-de-L'Eau, en la ville et le district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Bord-de-l'Eau, en la ville de Longueuil, étant connu et désigné comme le lot numéro quatre cent vingt-trois (423), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Avec bâtisse dessus construite, portant les numéros domiciliaires 110 à 116, rue Bord-de-l'Eau Est, en la ville de Longueuil, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes rattachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur.»

La mise à prix est fixée à 56 725,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Longueuil, le 8 septembre 1992

81915

Ventes par shérif

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-18-001582-929

CRÉDIT-BAIL FINDEQ INC., demanderesse, contre LOUIS NAULT, défendeur, et TIMMY MICHAUD, tiers-saisi.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six «A» (6A-74), rang Cinq (rg V), canton de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 96 de la rue Corbeil en la ville de Hull, province de Québec.

Le prix de vente minimum est fixé à 48 813,00 \$. Ce prix minimum est égal à cinquante pour cent (50 %) de l'évaluation de cet immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), le tout compte tenu qu'il s'agit d'une résidence familiale au sens des articles 670e.1 et 687.1 du Code de procédure civile.

Cependant le montant minimum que devra verser l'adjudicataire au moment de l'adjudication est fixé à 24 406,50 \$. Ce montant minimum est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), art. 670e du C.P.C.

Pour être vendu au bureau du shérif, 17, Laurier, salle 1.380, Hull, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 1^{er} septembre 1992

81883

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001527-916
550-05-002065-913

VILLE DE THURSO, partie demanderesse, contre **LIONEL VARIN**, partie défenderesse.

Désignation

Un emplacement, sis à Thurso, connu et désigné comme étant la partie sud du lot de terre numéro quinze (ptie S. 15), au cadastre officiel du village de Thurso, division d'enregistrement de Papineau, province de Québec, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur sur la rue Galipeau, à partir de la limite sud dudit lot en allant vers le nord, comprenant toute la largeur dudit lot qui se trouve entre la limite sud d'icelle et la partie nord dudit lot, propriété d'Aldoria Savoyard ou représentants, c'est-à-dire sur une profondeur d'environ soixante-quinze pieds (75 pi), de la rue Galipeau en direction est; et de là, sur une largeur de soixante pieds (60 pi), à partir de la limite sud dudit lot

en allant en une direction nord, sur toute la profondeur dudit lot, le tout borné en front, à l'ouest, par la rue Galipeau, à l'est par le lot numéro un (1), propriété de Ferdinand Perras ou représentants, au sud par le lot numéro quatorze (14), propriété de John S. Hews ou représentants et au nord partie par partie dudit lot quinze (ptie 15), propriété d'Aldoria Savoyard ou représentants, et partie par partie dudit lot quinze (ptie 15), propriété de dame Jeanne Metcalfe Thomson, épouse de Victor Snell ou représentants.

À distraire: la partie de tel emplacement sur laquelle monsieur Gérard Lépine a consenti un désistement aux termes d'un acte reçu devant François Leduc, notaire à Thurso, le 11 mai 1953, sous le numéro 7717, dont copie a été enregistrée à la division de Papineauville sous le numéro 73238, plus particulièrement décrit comme suit: partant d'un coin nord-ouest du lot quatorze (14); de là, vers le nord en longeant la ligne ouest dudit lot sur une distance de dix-huit pieds (18 pi); de ce point, en allant vers le sud-est jusqu'au point d'intersection du coin nord-est du lot quatorze (14); de là, vers l'ouest longeant la ligne de division des lots quatorze (14) et quinze (15) jusqu'au point de commencement. Le tout ayant une forme triangulaire et étant borné au nord par le lot quinze (15), à l'est par le lot un (1), au sud par le lot quatorze (14) et à l'ouest par la rue Galipeau.

Avec toutes bâtisses y érigées, portant le numéro 67 de la rue Galipeau, ville de Thurso, province de Québec.

Le tout sujet à toutes servitudes existantes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit emplacement, et tout particulièrement au droit de passage sur le résidu dudit lot quinze (ptie 15) tel que décrit ux termes de l'acte enregistré à la division de Papineau sous le numéro 67432, le vingt-neuf (29) novembre mil neuf cent quarante-neuf (1949).

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de (9 481,50 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 10 septembre 1992

81948

Joliette

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-001637-915
705-18-000088-928

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse, contre 2543-2493 QUÉBEC INC et GILLES ARMAND, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Du Complexe en la ville de Berthierville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (P-104-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Berthier, division d'enregistrement de Berthierville, et bornée comme suit, savoir:

Vers le nord-est par une partie du lot 104-1, vers l'est par une partie du lot 104-1 (rue Du Complexe), vers le sud-ouest par le lot 307A (C.P.R.), vers le nord-ouest par une partie du lot 104-1; mesurant cent seize mètres et trente-cinq centièmes (116,35 m) dans sa ligne vers nord-est, dix mètres et quarante-deux centièmes (10,42 m) en suivant un arc de cercle de soixante et un mètres et soixante-dix-huit centièmes (61,78 m) de rayon et vingt-trois mètres et quarante-six centièmes (23,46 m) en suivant un arc de cercle de quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m) de rayon dans ses lignes vers l'est, cent trente-cinq mètres et soixante-quatre centièmes (135,64 m) dans sa ligne vers le sud-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans sa ligne vers le nord-ouest et contient une superficie de trois mille sept cent trente-neuf mètres carrés et trois dixièmes (3 739,3). Le point de rencontre de la ligne est avec la ligne sud-ouest de cette partie du lot 104-1, est situé à une distance de 4,57 mètres au nord-ouest de la limite sud-est et sud-ouest du lot 104-1, le tout suivant la ligne de division entre les lots 104-1 et 307A.

Avec une bâtisse industrielle portant les numéros 103, 104 et 105 de ladite rue Du Complexe en ladite ville de Berthierville. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette est fixé à la somme de 56 700,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1992

81913

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-001287-914
705-18-000086-922

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA PAIX, partie demanderesse, contre DANIEL POITRAS et NICOLE GOYETTE, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un (1) de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-deux (462-1), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Élisabeth, division d'enregistrement de Joliette; bornée, en front, vers l'ouest, par une partie du lot numéro 462 (route 131, chemin Barrette); vers le nord, par une autre partie du lot numéro 462; vers l'est, par le lot numéro 446; et vers le sud, par l'autre partie du lot 462; mesurant deux cent cinquante pieds (250 pieds ou 76,20 m) vers l'ouest et vers l'est, cinq cent trente-six pieds et deux dixièmes (536,2 pieds ou 163,40 m) vers le sud; contenant en superficie, cent trente-quatre mille trente-huit pieds carrés (134 038 pieds carrés ou 12452,5 m carrés).

Le tout conformément au certificat de localisation et au plan préparé et dressé par monsieur Jacques Fournier, arpenteur-géomètre de Montréal, le 26 mai 1988, sous sa minute numéro F-3541.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et notamment une bâtisse portant le numéro 1611 du chemin Barrette, à Saint-Félix-de-Valois.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes audit immeuble et notamment une servitude de passage enregistrée à Joliette, sous le numéro 219 313, et une autre servitude d'environnement enregistrée à Joliette, sous le numéro 194 887.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 9 858,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 450, Saint-Louis, Joliette, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1992

81912

Labelle

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec (Chartré: civile) — District de Terrebonne
No 715-02-000187-913
S. 560-18-000008-925

CANTON DE LA MINERVE, corps politique et corporatif, ayant son siège social à la Minerve, district de Labelle, partie demanderesse, contre **DENO CAOUKIS**, domicilié et résidant au 5802 A, Somerled à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Labelle, faisant affaires au 440, boulevard Paquette à Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

«Un immeuble situé dans le canton de La Minerve, comté de Labelle, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatorze, rang VII (14, ptie rg 7), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de La Minerve.

Ledit emplacement est borné, en front, vers l'est-nord-est, par la rive du lac Chapleau; à l'arrière, vers l'ouest, par un chemin public (appelé chemin public du rang 7); sur un côté, vers le nord, par la ligne de division des lots originaires 14 et 15B, rang 6; et de l'autre côté, vers le sud, par la ligne de division des lots 13 et 14, rang 7, canton de La Minerve.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, appartenant audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte.

Ledit lot numéro 14, rang 7 était autrefois connu comme étant le lot 14 B, rang 6, conformément au cadastre officiel dudit canton.»

La mise à prix est fixée à 19 430,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle au 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à ONZE heures.

La shérif adjointe,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 4 septembre 1992

81914

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-02-009288-924
505-18-000062-927

LES FENÊTRES VIMAT RIVE-SUD INC., corps politique légalement constitué, ayant son bureau principal au 3631, boulevard Taschereau, Saint-Hubert, district de Longueuil, partie demanderesse, contre **LES GESTIONS WILLIAM ST-SURIN LTÉE**, ayant son siège social au 1375, rue Des Sittelles, en la ville et le district de Longueuil, et **WILLIAM ST-SURIN**, résidant et domicilié au 1375, rue Des Sittelles, en la ville et le district de Longueuil, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement sis en la municipalité de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, connu et désigné comme suit: le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-106-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil. Avec bâtisse y dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 4 525,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 8 septembre 1992

81916

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-016827-790
500-18-000337-916

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse-défenderesse reconventionnelle, contre **ATOMIC SLIPPER CO. LTD.**, **GABRIEL TARDI**, 439, Stannock, ville Mont-Royal, **RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.**, ès-qualités

de syndic à la faillite de Gabriel Tardi, 600, de La Gauchetière Ouest, appartement 1900, Montréal, défendeurs-demandeurs reconventionnels, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Les immeubles ci-après décrits, dont le codéfendeur Gabriel Tardi était propriétaire au moment où les procédures d'action personnelle et hypothécaire furent entreprises en ce dossier, à savoir:

Premier emplacement:

«Un certain emplacement situé sur la rue Foucher en la ville de Montréal, composé:

a) De la partie sud-est de la subdivision trois cent soixante-quatre du lot originaire deux cent soixante et onze (271 S.-E. ptie 364), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (28,85 pi) en largeur par une profondeur de seize pieds et six dixièmes de pied (16,6 pi) dans la ligne nord-ouest et seize pieds et trois dixièmes de pied (16,3 pi) dans la ligne sud-est, borné à l'avant par la rue Foucher, à l'arrière par partie du lot 270-17, sur un côté allant vers le nord-ouest par le résidu du lot 271-364 et sur l'autre côté vers le sud-est par le lot 271-365; et

b) De la partie sud-est de la subdivision dix-sept du lot originaire deux cent soixante-dix (270 S.-E. ptie 17) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (28,85 pi) en largeur par une profondeur de soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (64,6 pi) dans la ligne nord-ouest et soixante-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (64,9 pi) dans la ligne sud-est, borné à l'avant par le lot 271-364, à l'arrière par le lot 270-37, sur un côté en direction nord-ouest par le résidu dudit lot 270-17 et sur l'autre côté en direction sud-est par le lot 270-16.

Toutes les mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison dessus érigée portant les numéros d'immeuble 9128 et 9130 de la rue Foucher, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Le tout sujet au droit de vue créé par l'acte de prêt passé devant W. Weinstein, notaire, le quatorzième jour de septembre mil neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1159029.

Le tout avec le droit de passage et de vue tel qu'établi et plus amplement décrit dans l'acte de vente passé devant J.C. Paré, notaire, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1124180.»

La mise à prix est fixée à 33 550,00 \$.

Deuxième emplacement:

«Un emplacement situé à l'angle sud-ouest des avenues Ogilvy et de l'Épée en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent vingt-quatre et quatre cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-424 et 425), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal.

Avec une bâtisse y érigée, portant le numéro 620, avenue Ogilvy en la ville de Montréal, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à tous les droits que le vendeur peut avoir en commun avec toute autre personne concernant une ruelle située à l'arrière connue et désignée comme étant le lot numéro quatre cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-418), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 82 925,00 \$.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81952

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-004695-928
500-18-000258-922

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, étant une caisse d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 5790, Pierre-de-Coubertin, district de Montréal, partie demanderesse, contre BALDASSARE CALANDRINO, résidant et domicilié au 12605, 56^e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la 56^e Avenue, quartier Rivière-des-Prairies en la ville de Montréal, et composé comme suit:

1. Un terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro neuf cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96 ptie N.-O. 942), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, borné vers le nord-est par la partie nord-ouest du lot 96-943 dudit cadastre, vers le sud-est par la partie sud-est du lot 96-942 dudit cadastre, (3^e Rue), vers le sud-ouest par le lot 96-930 dudit cadastre (56^e Avenue) et vers le nord-ouest par le lot 96-941 dudit cadastre (ruelle); mesurant, selon le cadastre après expropriation, quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) vers le nord-est, vingt-six pieds (26 pi)

vers le sud-est, quatre-vingt-treize pieds et neuf centièmes de pied (93,09 pi) vers le sud-ouest et vingt-six pieds (26 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille quatre cent vingt et un pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (2 421,75 pi²).

2. Un terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro neuf cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96 ptie N.-O. 943), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, borné vers le nord-est par la partie nord-ouest du lot 96-944 dudit cadastre, vers le sud-est par la partie sud-est du lot 96-943 dudit cadastre (3^e Rue), vers le sud-ouest par la partie nord-ouest du lot 96-942 dudit cadastre et vers le nord-ouest par le lot 96-941 (ruelle); mesurant, selon le cadastre après expropriation, quatre-vingt-treize pieds et trente-deux centièmes de pied (93,32 pi) vers le nord-est, vingt-sept pieds (27 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (93,2 pi) vers le sud-ouest et vingt-sept pieds (27 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille cinq cent dix-huit pieds carrés (2 518 pi²).

3. Un terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro neuf cent quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96 ptie N.-O. 944), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, borné vers le nord-est par la partie du lot 94-609 dudit cadastre, vers le sud-est par la partie sud-est du lot 96-944 dudit cadastre (3^e Rue), vers le sud-ouest par la partie nord-ouest du lot 96-943 dudit cadastre et vers le nord-ouest par le lot 96-941 dudit cadastre (ruelle); mesurant, selon le cadastre après expropriation, quatre-vingt-treize pieds et quarante-quatre centièmes de pied (93,44 pi) vers le nord-est, vingt-sept pieds (27 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-treize pieds et trente-deux centièmes de pied (93,32 pi) vers le sud-ouest et vingt-sept pieds (27 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille cinq cent vingt et un pieds carrés et vingt-cinq centièmes de pied carré (2 521,25 pi²).

L'ensemble de ces lots forme un terrain mesurant, selon le cadastre après expropriation, quatre-vingt-treize pieds et quarante-quatre centièmes de pied (93,44 pi) vers le nord-est, quatre-vingts pieds (80 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-treize pieds et neuf centièmes de pied (93,09 pi) vers le sud-ouest et quatre-vingts pieds (80 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie sept mille quatre cent soixante et un pieds carrés (7 461 pi²).

4. Un terrain de figure rectangulaire, connu et désigné comme étant la partie sud-ouest de la partie nord-ouest du lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94 ptie S.-O. de la partie N.-O. 62), aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, borné vers le nord-est par la partie nord-est de la partie nord-ouest du lot 94-62 dudit cadastre, vers le sud-est par la partie sud-est du lot 94-62 (3^e Rue), vers le sud-ouest par la partie du lot 94-609 dudit cadastre et vers le nord-ouest par le lot 94-58 dudit cadastre (ruelle), mesurant, selon le cadastre après expropriation, quatre-vingt-treize pieds et quarante-six centièmes de pied (93,46 pi) vers le nord-est, cinq pieds (5 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-treize pieds et quarante-quatre centièmes de pied (93,44 pi) vers le sud-ouest et cinq pieds (5 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre cent soixante-sept pieds carrés et vingt-cinq centièmes de pied carré (467,25 pi²).

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 12605, 56^e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve.»

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 75 750,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 37 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81955

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-044475-916
500-18-000264-920

CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE DE MONTRÉAL-NORD, corporation régie en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 5640, boulevard Léger, Montréal-Nord, partie demanderesse, contre DOMINIQUE PISANO, domicilié et résidant au 6322, rue Villebois, Saint-Léonard, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse, connu et désigné comme suit:

«Un emplacement ayant front sur la rue Arthur-Chevrier en la ville de Montréal-Nord, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept (7-332), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec toutes les bâtisses y érigées, portant le numéro 6421 de ladite rue Arthur-Chevrier en la ville de Montréal-Nord, dont le mur nord-est est mitoyen avec la propriété adjacente. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans aucune excep-

tion ni réserve et plus particulièrement sujet à une servitude en faveur de la Corporation du Gaz naturel du Québec enregistrée à Montréal sous le numéro 2124505 et également sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et Hydro-Québec, enregistrée à Montréal sous le numéro 2140925.»

La mise à prix fixée à 66 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81953

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-003249-925
500-18-000277-922

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 22^e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES FLIPPER INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4001, boulevard Crémazie, bureau 300, ville et district de Montréal, et MICHEL LEBIRE, résidant et domicilié au 6150, rue de l'Authion à ville d'Anjou, district de Montréal ET AL., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue des Carrières en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro deux cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-274-3), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 2265 de ladite rue des Carrières, dont le mur sud-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant, et notamment avec et sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Montréal, sous les numéros 2582656 et 3310774. Le présent immeuble appartenant à 2857-4002 QUÉBEC INC., partie défenderesse. »

La mise à prix fixée à 40 475,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des

Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81957

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-011216-916
500-18-000293-929

FIRST CITY TRUST COMPANY, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2000, rue Mansfield, bureau 705 à Montréal, partie demanderesse, contre 2618-3806 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 8585, rue Saint-Laurent à Montréal, et LYNNE CHADWICK, domiciliée et résidant au 6283, 39^e Avenue à Rosemont, Montréal, et JACQUES DANSEREAU, domicilié et résidant au 1772, rue Touchette à Sainte-Julie, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant une façade sur le boulevard Saint-Germain dans la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, comme étant le lot numéro mille quatre cent dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-six (26-1417); avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 11666 du boulevard Saint-Germain précité.

Sous réserve de la servitude créée aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 1915476 et 2024038.

Sous réserve d'une servitude en faveur de Bell Canada *et al.* créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement précité sous le numéro 2034616.

Sous réserve d'une servitude en faveur de Quebec Natural Gas Corporation créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement précité sous le numéro 2055561.

Sous réserve également de l'avis d'expropriation et plan enregistrés en faveur de Hydro-Québec au bureau d'enregistrement précité sous le numéro 883874. »

L'immeuble appartenant aux défendeurs 2618-3806 QUÉBEC INC., Lynne Chadwick et Jacques Dansereau.

La mise à prix fixée à 362 575,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81956

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-000131-928
500-18-000274-929

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE DESORMEAUX, domicilié et résidant au 3620, Ridgewood, no PH-3, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant au défendeur, connu et désigné comme suit:

«Une (1) fraction de la propriété étant l'appartement 3 dans la bâtisse située au 833, chemin Bord-du-Lac à Dorval, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal et plus spécifiquement connu comme:

1. La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent six de la subdivision deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329-2-206), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine.

2. Tout pourcentage de la propriété indivise du lot commun quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329-4), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, ainsi que les lots un et deux de la subdivision numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329-2-1 et 2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits et les lots un et deux de la subdivision trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329-3-1 et 2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, afférant aux parties exclusives tel que prévu aux déclarations de copropriété enregistrées à Montréal sous les numéros 3955936 et 4019396, ainsi qu'à la modification de la déclaration de copropriété, laquelle sera enregistrée incessamment.

3. Deux aires de stationnement extérieures, connues et désignées comme étant les subdivisions S zéro neuf et S zéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent vingt-neuf (1329-S09 et S10), aux plan et livre de renvoi officiels susdits.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Maurice Grenache, notaire, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et dont copie a été enregistrée à Montréal, sous le numéro 3955936 et une seconde déclaration de copropriété reçue devant Maurice Grenache, notaire, le treize mai mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), et dont copie a été enregistrée à Montréal, sous le numéro 4019396 et à la modification à la déclaration de copropriété, passée devant Maurice Grenache, notaire, le vingt-sept février mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et dont copie sera enregistrée incessamment.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix fixée à 27 350,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DOUZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1992

81954

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.Q. 350-05-000041-929
S. 200-18-000113-926

CAISSSE POPULAIRE DE LA GUADELOUPE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 387, 14^e Avenue, La Guadeloupe, QC, G0M 1G0, partie demanderesse, contre JOE TREMBLAY, domicilié et demeurant au 16, jardin Merici, appartement 342, Québec, G1E 4V9, 2644-7870 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 596, 4^e Rue Est, La Guadeloupe, QC, G0M 1G0, et GILLES VEILLEUX, domicilié et demeurant au 596, 4^e Rue, La Guadeloupe, G0M 1G0, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) la subdivision numéro trois de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent seize (416-1-3) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec;

b) la subdivision numéro quatre de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent dix-sept (417-1-4) du susdit cadastre.

Avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 6126, rue des Chevreuils, Charlesbourg, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.»

La mise à prix est fixée à vingt et un mille neuf cent trois dollars et soixante-quinze cents (21 903,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 septembre 1992

81971

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001204-929
S. 200-18-000115-921

CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉMILE, demanderesse, contre **RENÉ TRUDEL**, 17, rue du Côteau, Saint-Émile, QC, G0A 3N0, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots suivants, savoir:

a) la subdivision onze du lot originaire numéro mille deux cent dix-huit (1218-11) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) la subdivision dix-sept du lot originaire numéro mille deux cent vingt-trois (1223-17) du susdit cadastre;

c) la subdivision dix-neuf du lot originaire numéro mille deux cent vingt-trois (1223-19) du cadastre susdit.

Avec les bâtisses dessus construites et notamment celle portant le numéro 17, place du Côteau, Saint-Émile, G0A 3N0, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et avec sujet aux servitudes d'utilités publiques pouvant affecter l'immeuble ci-dessus décrit et notamment celle ci-après mentionnée.

Servitude

Le lot 1223-19 ci-dessus décrit est affecté d'une servitude pour lignes de distribution d'énergie électrique consentie par Les Immeubles Christian et Renaud Inc. en faveur d'Hydro Québec, faite sous seing privé, le 25 janvier 1979 et dont une copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 31 janvier 1979, sous le numéro 939,051.»

La mise à prix est fixée à douze mille huit cent soixante-quinze dollars (12 875,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 septembre 1992

81970

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.M.B. C 34-92
C.S.Q. 200-05-002994-924
S. 200-18-000130-920

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 65, chemin Tour-du-Lac, Lac-Beauport, QC, partie demanderesse, contre **BOI RON INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 54, chemin des Crêtes, C.P. 181, Lac-Beauport, QC, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision soixante-quatre du lot originaire numéro cent quarante-neuf (149-64) du cadastre de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec. Localisation: 33, chemin des Gavots.»

La mise à prix est fixée à mille cent cinquante et un dollars et quarante cents (1 151,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 septembre 1992

81966

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.M.B. C 35-92
C.S.Q. 200-05-002993-926
S. 200-18-000129-922

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 65, chemin Tour-du-Lac, Lac-Beauport, QC, partie demanderesse, contre BOI RON INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 54, chemin des Crêtes, Lac-Beauport, QC, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision un de la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro cent quarante-neuf (149-22-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec. Localisation : 36, chemin des Gavots. »

La mise à prix est fixée à mille cent cinquante-six dollars et quarante-cinq cents (1 156,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 septembre 1992

81967

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.M.B. C 38-92
C.S.Q. 200-05-002990-922
S. 200-18-000135-929

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 65, chemin Tour-du-Lac, Lac-Beauport, QC, partie demanderesse, contre CHRISTIAN COLOT, rue des Carrières 62, B 7011 Ghlin, Belgique, et CHRISTIANE HINNENS, rue Lemir 5, Bte 9, 7000, Mons, Belgique, et ODETTE VAN DURME, rue des Carrières 62, B 7011 Ghlin, Belgique, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision soixante et onze du lot originaire numéro cent trente-sept (137-71) du cadastre de la paroisse de Saint-Dunstan du Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec. Localisation : 144, chemin des Granites. »

La mise à prix est fixée à mille cent quarante-trois dollars et quatre-vingt deux cents (1 143,82 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 septembre 1992

81968

Rouyn-Noranda

Bref de saisie immobilière
Canada — Province de Québec
District de Rouyn-Noranda
Nos 600-02-000007-925
600-18-000007-921

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 161, rue Principale, Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre 2863-1943 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 272, boulevard d'Alembert, D'Alembert, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Les subdivisions un (1) et deux (2) du lot originaire numéro soixante-cinq A (65-A), rang Est, chemin Macamic, au cadastre officiel du canton de Dufresnoy.

Un immeuble situé dans les limites de la municipalité de D'Alembert, et composé des lots suivants :

- i. le lot numéro soixante-cinq (65-A), rang Est, chemin Macamic, au cadastre officiel pour le canton de Dufresnoy, et dépendances, sauf et excepté les parcelles dudit lot vendues aux termes des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, sous les numéros 6088, 22852, 39125, 49900 et 69687.
- ii. le lot numéro soixante-cinq B (65-B) rang Est, chemin Macamic, au cadastre officiel pour le canton de Dufresnoy et dépendances.»

Évaluation municipale : 45 800,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit la somme de 11 908,00 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn-Noranda, palais de justice, 2, avenue du palais, salle RC 04, Rouyn-Noranda, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

82006

Le shérif,
ME CLAUDE GARNEAU

Bref de saisie immobilière
Canada — Province de Québec
District de Rouyn-Noranda
Nos 600-05-000038-923
600-18-000006-923

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE., corps politique légalement constituée, ayant un bureau au 78, rue Principale à Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre JOHN MC CLEMENS, domicilié et résidant au 117, rue Saint-Maurice, Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, et LES PLACEMENTS MINIERIS TAIGA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 571, rue Murdoch à Rouyn-Noranda, district de Rouyn-Noranda, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot deux cent sept (207) du cadastre officiel pour la ville de Noranda; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Évaluation municipale : 59 400,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit la somme de 15 444,00 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn-Noranda, palais de justice, 2, avenue du palais, salle RC 04, Rouyn-Noranda, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

82005

Le shérif,
ME CLAUDE GARNEAU

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010329-918

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 2600, boulevard Saint-Joseph Est à Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre NICOLE LAHAIE, domiciliée et résidant au 44, Joli-Bois, Lac-Masson à Sainte-Marguerite, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, connu et désigné comme étant les lots suivants, savoir :

1. Le lot numéro quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-94), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite, division d'enregistrement de Terrebonne, dans le Neuvième Rang du canton de Wexford.

2. Le lot numéro quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-95), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite, division d'enregistrement de Terrebonne, dans le Neuvième Rang du canton de Wexford.

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro 22 de la rue des Oiseaux à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 1 212,50 \$ pour le lot no 1, et 14 125,00 \$ pour le lot no 2, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à compter de TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 septembre 1992

81958

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000091-917

MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social à Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre BERNARD LACHAINE, résidant et domicilié au 1277, rue Dufresne à Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

« Une lisière de terrain située dans la municipalité du village de Val-David et étant une partie du lot trente-deux (ptie 32), rang 10, canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne, bornée comme suit: vers le sud-ouest par la rue Alarie (ptie 32), vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 32 et vers le sud-est par une autre partie du lot 32; mesurant douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19) suivant occupation et quatorze mètres et quarante un centièmes (14,41) suivants titres, dans sa ligne sud-ouest, vingt-neuf mètres et dix-sept centièmes (29,17) suivant occupation et vingt-huit mètres et cinquante-neuf centièmes (28,59) suivant titres, dans sa ligne nord-ouest, onze mètres et soixante-six centièmes (11,66) suivant occupation et onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58) suivants titres, dans sa ligne nord-est et vingt-huit mètres et trente-quatre centièmes (28,34) suivant occupation et vingt-six mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (26,94) suivant titres, dans sa ligne sud-est. Contenant une superficie de trois cent quarante-deux mètres carrés et trois dixièmes (sup.: 342,3 m²). L'angle sud dudit terrain est à une distance de quarante-cinq mètres et soixante-seize centièmes (45,76) au nord-est de l'angle est du lot 32-23. »

La mise à prix est fixée à 1 248,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 septembre 1992

81959

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-003121-911

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, corporation municipale légalement constituée, ayant son bureau principal au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, province de Québec, partie demanderesse, contre JEAN GAUTHIER et GUYLAINE CARON, résidant et domiciliés au 760, 75^e Avenue, Chomedey, Laval, district de Laval, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Desjardins à Sainte-Anne-des-Plaines, province de Québec, connu et désigné comme étant composé comme suit:

1. du lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196-78), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, division d'enregistrement de Terrebonne.
2. du lot numéro dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-17), aux susdits plan et livre de renvoi.

Avec la bâtisse dessus y érigée, portant le numéro d'immeuble 101 de ladite rue Desjardins. »

La mise à prix est fixée à 3 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 septembre 1992

81960

Ventes pour taxes

Ville d'Iberville

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville d'Iberville, que la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville d'Iberville, 855, 1^{re} Rue, Iberville, Québec, le jeudi 5 novembre 1992, à 10 heures, pour taxes non payées, a été publiée au journal «Le Canada Français», les 16 et 23 septembre 1992, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut consulter cette liste en s'adressant au bureau du greffier, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Iberville, le 26 septembre 1992

81986

Le greffier,
FRANÇOIS LAPOINTE, *avocat*



LOIS ET RÈGLEMENTS SUR LA FAUNE ET LES PARCS

Ce recueil comprend plus de 130 lois, règlements et décrets concernant la faune et les parcs. Il se présente sous la forme de feuilles mobiles à l'intérieur de trois cahiers-relieurs. On y retrouve, entre autres:

- la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- la Loi et les règlements sur les oiseaux migrateurs;
- la Loi et les règlements sur les pêcheries, etc.

Le recueil de base est en vente au coût de 195\$.

Vente et information
Les Publications du Québec
Service à la clientèle -
Abonnements
Case postale 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7

Téléphone: (514) 948-1222
(Sans frais) 1 800 465-9266
Télécopieur: (514) 278-3030

*L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Chacune est accompagnée de la facture correspondante, dont le montant varie selon le nombre de pages.

Lois et règlements sur la faune et les parcs
(3 volumes) **195\$**

Également en vente dans nos
librairies, chez nos concessionnaires,
et chez votre libraire habituel.



COMMANDE POSTALE

2-028-2

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Quant	Titre	Prix unitaire	Total
	Lois et règlements sur la faune et les parcs	195\$	
	L'abonnement aux mises à jour*		

Somme partielle _____
TPS 7 % _____
Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec». Prix et conditions de vente modifiables sans préavis. Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

